SÉANCE DU VENDREDI 24 FÉVRIER 1939.

VERGADERING VAN VRIJDAG 24 FEBRUARI 1939.

SOMMAIRE :

EXCUSES :

Absences motivées, page 658.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT :

1° Suite de la discussion de la déclaration du gouvernement. *Orateurs* : **MM. Relecom, Piérard, Fieullien, Van Glabbeke**, p. 658. — **M. Van Glabbeke, M. Gutt**, ministre des finances (*fait personnel*), **M. Spaak, M. Pierlot**, premier ministre, p. 666.

2° Proposition de **M. Van Cauwelaert** pour demander la clôture et une suspension de séance, p. 672. — *Orateurs* : **MM. Heyman, Borginon, Hubin, Van Hoeck**, p. 672.

3° SUSPENSION DE SÉANCE :

Page 673.

4° MOTION D'ORDRE :

De **M. Carton de Wiart** pour proposer le renvoi à mardi du débat et de sa conclusion, p. 673. — *Orateurs* : **MM. Van Glabbeke** (*rappel au règlement*), **Romsée, Spaak, Maistriau, M. Pierlot**, premier ministre, p. 673.

5° VOTE :

Vote par appel nominal sur la motion d'ajournement de **M. Carton de Wiart**, p. 674.

RAPPEL AU REGLEMENT :

M. Van Cauwelaert demande que M. Van Glabbeke s'excuse à la suite du geste qu'il a eu à l'égard de M. Vindevogel, p. 666. — *Orateur* : **M. Van Glabbeke**, p. 666.

QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par **MM. Baillon, Ernest, Van Santvoort**, p. 674.

PÉTITION :

Son analyse figure à la fin de la séance, p. 674.

INHOUDSOPGAVE :

VERONTSCHULDIGINGEN :

Berichten van verhindering, bladzijde 658.

VERKLARING VAN DE REGEERING :

1° Voortzetting van de behandeling der regeeringsverklaring. *Sprekers* : de **heeren Relecom, Piérard, Fieullien, Van Glabbeke**, blz. 658. — De **heer Van Glabbeke**, de **heer Gutt**, minister van financiën (*persoonlijk feit*), de **heer Spaak**, de **heer Pierlot**, eerste-minister, blz. 666.

2° Voorstel van den **heer Van Cauwelaert** om de sluiting en een schorsing van de vergadering te vragen, blz. 672. — *Sprekers* : de **heeren Heyman, Borginon, Hubin, Van Hoeck**, blz. 672.

3° SCHORSING VAN DE VERGADERING :

Bladzijde 673.

4° ORDEMOTIE :

Van den **heer Carton de Wiart**, waarbij wordt voorgesteld de beraadslaging en het besluit op het debat tot Dinsdag te verdagen, blz. 673. — *Sprekers* : de **heeren Van Glabbeke**, (*beroep op het reglement*), **Romsée, Spaak, Maistriau, de heer Pierlot**, eerste-minister, blz. 673.

5° STEMMING :

Hoofdelijke stemming over de verdagingsmotie van den **heer Carton de Wiart**, blz. 674.

BEROEP OP HET REGLEMENT :

De **heer Van Cauwelaert** vraagt dat de heer Van Glabbeke zich zou verontschuldigen voor het gebaar dat hij had ten opzichte van den heer Vindevogel, blz. 666. — *Spreker* : de **heer Van Glabbeke**, blz. 666.

VRAGEN :

Vragen werden ter tafel gelegd door de **heeren Baillon, Ernest, Van Santvoort**, blz. 674.

VERZOEKSCHRIFT :

Wordt aan het einde van het verslag vermeld, blz. 674.

PRÉSIDENCE DE M. HUYSMANS, PRÉSIDENT.

VOORZITTERSCHAP VAN DEN HEER HUYSMANS, VOORZITTER.

MM. Amelot et **Housiaux**, secrétaires, prennent place au bureau.

De heeren Amelot en **Housiaux**, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

La séance est ouverte à 14 heures.

EXCUSÉS.

MM. Brunet, Elias, Gelders, Truffaut, Van Walleghem, indisposés; M. Butaye, retenu par des devoirs de famille; De Jaegher, retenu par les devoirs de sa charge; MM. Goffaux et Delbrouck, retenus par des devoirs administratifs; M. Buset, empêché, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour.

M. R. Debruyne, indisposé, prie la Chambre d'excuser son absence à la fin de la séance.

— Pris pour information.

VERONTSCHULDIGINGEN.

Voor heden : de heeren Brunet, Elias, Gelders, Truffaut, Van Walleghem, ongesteld; Butaye, wegens familieplichten; De Jaegher, wegens ambtsplichten; Goffaux en Delbrouck, wegens bestuursplichten; Buset, belet.

Voor het einde van de vergadering : de heer René Debruyne, ongesteld.

— Voor kennisneming.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

Continuation de la discussion.

VERKLARING VAN DE REGEERING.

Voortzetting van de bespreking.

M. le président. — Nous poursuivons la discussion de la déclaration du gouvernement.

La parole est à M. Relecom.

M. Relecom (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, le gouvernement défunt, pourri à la base, suivant l'expression d'un des membres de la majorité, s'est écroulé. Il ne parvint à se maintenir au pouvoir, depuis de longs mois, que par une politique d'équivoque.

Violant les promesses les plus sacrées, reniant les décisions des congrès de son parti, le premier ministre du gouvernement défunt a fait beaucoup de mal à la démocratie. Lui et ceux qui l'ont aidé portent une lourde responsabilité dans l'aggravation du marasme économique et du gâchis politique dans lesquels patauge le pays.

La malencontreuse nomination du Dr Martens fut l'occasion qui fit s'écrouler le gouvernement de l'équivoque sous le coup de ses propres contradictions.

Quatorze jours de crise ont vu se dérouler de honteuses ou grotesques palabres.

M. Pierlot déploya des trésors d'ingéniosité, non pour résoudre, mais pour esquiver les questions; il ne parvint qu'à constituer une équipe quelconque sans souci de la volonté des masses.

Violant les traditions parlementaires, il fait prévaloir le point de vue de la Cour et des milieux financiers, des banquiers, qui, à en croire M. de Man, étaient à jamais chassés du gouvernement, sans tenir compte de l'avis des élus de la nation.

Le premier ministre que l'on veut nous imposer n'a la confiance de personne, si ce n'est celle du Roi.

Le résultat est que le gâchis augmente.

Le sabotage systématique des institutions démocratiques en vue de les discréditer, de les décomposer, par ceux-là mêmes qui ont juré de les respecter et de les défendre écœure les honnêtes gens.

Il faut mettre un terme aux agissements de gens sans responsabilité qui, dans les milieux de la Cour, de la haute finance, poussent le pays vers la dictature.

Ils ont en quelques jours fait plus de mal que n'en fit la propagande de Rex et V. N. V. pendant des années.

Si l'on ne met un terme à ce jeu, il se terminera par la perte de nos libertés essentielles.

Du gouvernement qui est devant nous, on peut dire :

1° Qu'il n'a la confiance d'aucun des partis;

2° Que par sa composition il est odieux aux démocrates;

3° Que par son programme, il annonce la continuation aggravée de la politique de gâchis de son prédécesseur;

4° La lecture de la déclaration du premier ministre et le discours du véritable chef du gouvernement auront, espérons-le, édifié ceux qui pouvaient avoir encore quelques illusions sur le gouvernement de « carême » que le Roi veut nous imposer.

L'absence des libéraux, compte tenu des circonstances tant intérieures qu'extérieures, est, pour le gouvernement, un sérieux handicap.

Bien que catholique, M. Pierlot n'a pas l'appui des masses catholiques, moins encore M. Richard, l'homme de la Sofina, l'appui des agriculteurs.

Il ne représente pas non plus le P. O. B. Pas un des 600,000 travailleurs socialistes n'accorde sa confiance à ce gouvernement.

La présence de cinq extra-parlementaires est une véritable provocation. Les parlementaires ne sont que des otages.

On se demande ce que MM. Soudan et Wauters vont faire dans cette galère, si ce n'est couvrir la politique réactionnaire du gouvernement, se discréditer et, en même temps, discréditer le socialisme et aussi la démocratie.

La présence aux leviers de commande de deux financiers d'envergure donne son véritable caractère au gouvernement.

Il y a d'abord M. Richard, ingénieur, vice-président de l'Union des Centrales électriques de Liége-Namur-Luxembourg (U. E. C. Linalux), administrateur-directeur de la Société financière de Transports et d'Entreprises industrielles (Sofina), administrateur délégué de la société Electricité des Ardennes et des Centrales électriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de la région de Malmédy, administrateur de la Société internationale d'Energie hydro-électrique (Sidro), à la société Entreprise générale de Travaux (Engetra), aux Grandes Brasseries d'Ixelles, à la Compagnie générale d'Entreprises électriques et industrielles (Electrobel), aux sociétés Electricicté du Borinage, Société intercommunale belge d'Electricité, Gaz et Electricité de Roubaix, Société de Traction et d'Electricité, Tramways et Electricité de Bilbao, Electricité de l'Est de la Belgique, Electricité de la Province de Luxembourg (Sodélux), Société nationale des Chemins de fer belges, Union générale belge d'Electricité, Tramways du Caire, Compagnie luxembourgeoise d'Electricité, liquidateur de la Centrale électrique du Nord.

M. Glineur. — Il n'est pas chômeur, celui-là.

M. Relecom. — La Chambre sera d'accord, je suppose, pour reconnaître que, comme cumuls, ce n'est pas mal du tout.

Mais le morceau de choix est incontestablement M. Gutt. Outre ses cumuls imposants, M. Gutt, Camille, est, en effet, vice-président de la « Ford Motor Cy (Belgium); administrateur délégué de la Société générale des Minerais; administrateur de la Compagnie belge des Mines, Minerais et Métaux; des Compagnies réunies d'Electricité et de Transports (Electrorail); de la Société générale industrielle et chimique du Katanga (Sogechim); de la Métallurgique de Hoboken; des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne.

M. Gutt se signala déjà à l'attention du public lors de son précédent passage aux finances.

C'est de lui que son actuel collègue M. Wauters écrivait naguère dans le *Peuple* du 26 décembre 1936 :

« Il est établi aujourd'hui, » écrivait M. Wauters, « que :

» L'emprunt Mendelssohn fut onéreux;

» Que le parlement fut induit en erreur par le gouvernement de l'époque, celui des banquiers;

» Qu'une partie de cet emprunt, dont la charge s'élevait à 5.16 p. c., servit à rembourser anticipativement à une banque privée 150 millions de bons du trésor à 4 p. c.;

» Que cette même banque privée, après avoir été, à l'avance, remboursée par l'Etat, s'empressa d'acheter elle-même de l'emprunt Mendelssohn (ce qui signifiait que le gouvernement des banquiers lui remboursait, anticipativement, des francs qui allaient être dévalués, pour lui permettre de les transformer immédiatement en florins ou en valeurs-or, garanties contre toute dépréciation). C'est-à-dire que le gouvernement des banquiers fournissait ainsi délibérément à ce scrupuleux et patriotique établissement financier les instruments pour spéculer contre la monnaie nationale. »

La présence de M. Gutt au gouvernement est une immoralité, une provocation à l'honnêteté.

S'il est peut-être à sa place dans les conseils d'administration, il serait mieux en prison, mais en aucun cas sur les bancs ministériels.

Il y avait déjà Martens à l'académie, avec l'arrivée de M. Gutt au ministère, le tableau est complet.

Vous connaissez les conclusions de la commission Servais; elles sont accablantes pour M. Gutt. Si celui-ci avait été tellement certain que sa situation était à l'abri de tout soupçon, il avait le devoir de demander que la lumière fût faite et de se soumettre à un jury. Il s'est bien gardé de le faire. Je considère donc que M. Gutt devrait passer en Haute-Cour, comme je l'ai proposé du reste.

M. Fieullien. — Vous n'avez jamais demandé qu'on discute votre proposition.

M. Relecom. — Elle a été prise en considération, et vous, qui êtes un grand spécialiste de l'encommissionnement, vous auriez pu nous donner le moyen de la faire sortir des cartons.

M. le président. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre un instant?

Vous anticipez sur une décision éventuelle, monsieur Relecom. Il n'est pas admissible que vous disiez à la Chambre que la place d'un ministre est... là où vous avez dit. Je vous demande simplement de réserver à ce sujet votre jugement. En attendant, aucun reproche ne peut être fait à M. le ministre des finances.

M. Relecom. — Je puis cependant invoquer les conclusions de la commission Servais, et chacun sait les observations graves qu'elle a émises à ce sujet.

Soit, je fais à la Chambre la proposition formelle de prendre la résolution de renvoyer devant la Haute Cour MM. Gutt, Theunis et Charles, et puisque certains membres de la Chambre...

M. Piérard. — Le mot « prison » est déplacé.

M. Relecom. — ... diffèrent d'avis sur ce point, je demande que cette proposition de résolution soit mise d'urgence en discussion.

Je dis, messieurs, que le gouvernement, mauvais dans sa composition, est également inquiétant par son programme.

En poli...que extérieure, M. Pierlot nous annonce qu'il continuera la politique de son prédécesseur. Jolie perspective!

Alors que la nouvelle guerre impérialiste est pratiquement commencée, que notre pays est directement menacé par l'Allemagne, la déclaration reste muette sur ce problème.

L'article du *Deutschlands Erneuerung* est un indice de l'état d'esprit hitlérien, et le désaveu officiel ne trompera personne.

La question est clairement, brutalement posée; les buts de l'impérialisme allemand n'ont pas changé depuis 1914.

Le régime fasciste a augmenté l'agressivité et introduit des méthodes nouvelles pour atteindre, malgré tout, les objectifs tracés jadis.

Que compte faire le gouvernement pour défendre efficacement le pays contre le seul danger qui le menace?

En poursuivant la néfaste politique de neutralité, inaugurée par le discours royal du 14 octobre 1936, il mène le pays à l'abîme.

Le sort de l'Espagne, après celui de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie, est là pour nous instruire de ce dont est capable le fascisme.

La fin de l'Espagne républicaine serait la certitude de la guerre.

Quelle est l'attitude du gouvernement?

Approuve-t-il le second Munich qu'on prépare contre l'Espagne?

Où sont les promesses faites par le gouvernement précédent : la contre-partie promise pour faire admettre la reconnaissance de Burgos?

Que fera ce gouvernement pour aider le peuple espagnol, victime de Hitler et de Mussolini, à panser ses plaies?

Devant le danger extérieur, l'union des deux peuples est plus que jamais nécessaire et c'est un crime, dans ces circonstances, de les diviser. C'est dans ce but que les agents de Hitler, Rex et V. N. V. se partageant habilement la besogne, essaient de s'emparer de l'affaire Martens. C'est pourquoi ce fut pour le moins une lourde faute d'avoir élevé aux honneurs un homme qui fut au service de l'envahisseur au moment où le pays est à nouveau menacé et de favoriser un traître à l'instant où la trahison est élevée au rang d'une institution et joue un rôle si important dans la stratégie des agresseurs contre les pays libres.

Ce n'est pas la proposition d'une commission d'enquête, faite hier par M. Pierlot, qui résoudra la question.

Cela permettra peut-être de soulager quelques consciences souples et de rallier quelques-uns de nos collègues à voter pour le gouvernement.

En supposant que cette commission aboutisse à prouver la culpabilité de M. Martens pour les faits nouveaux qui lui sont reprochés, il est à craindre que bientôt il ne siège au banc du gouvernement, suivant en cela l'exemple de M. Gutt.

Le peuple n'aime pas les traîtres.

Nous demandons qu'on mette fin au scandale Martens en le révoquant. Cela permettra de châtier avec la vigueur nécessaire les traîtres actuels, notamment MM. Degrelle et Staf Declercq et ceux qui seraient tentés de suivre leur exemple.

Le cas Martens n'est pas la question nationale, mais une véritable provocation à l'égard de la majorité du pays.

Nous sommes résolus plus que jamais à défendre les droits du peuple flamand, à réaliser son égalité complète avec le peuple wallon.

Mais nous sommes aussi décidés à ne pas nous laisser entraîner, comme certains démocrates catholiques et socialistes, à la remorque de la démagogie hitlérienne de V. N. V.

Gouverner, monsieur Pierlot, ce serait à la fois révoquer Martens et s'engager à résoudre la question nationale, dont l'autonomie culturelle n'est qu'un aspect. Il faut appliquer des lois linguistiques, ne pas créer de nouvelles inégalités au détriment des Wallons, accorder aux deux peuples la plus large autonomie, compatible avec le maintien de la Belgique.

La démocratie est capable de résoudre ce problème.

Si vous refusez d'adopter une attitude nette, si vous vous attachez au passé, aux formules périmées, la question se résoudra contre nous au prix de la perte de l'indépendance de notre pays.

M. Pierlot n'a cessé de dire : « Le pays doit être gouverné. »

Son gouvernement nous semble constitué pour tenter de démontrer que ce n'est pas possible.

La déclaration, lue hier, si elle est muette sur la solution des problèmes actuels, est cependant pleine de menaces pour la démocratie :

Le chantage à la dissolution;

Le spectre du gouvernement d'affaires à l'exclusion de parlementaires;

La réforme de l'Etat dans le sens réactionnaire.

Seuls les naïfs et les gens intéressés croient ou feignent de croire que le parlement et les partis sont les responsables du gâchis.

C'est faux, archi-faux.

Si les institutions ne fonctionnent pas, ce n'est la faute ni des partis ni du parlement, mais bien de certaines cliques aussi puissantes que peu nombreuses qui sabotent et poussent cyniquement le pays dans les difficultés pour abolir le régime démocratique.

Les représentants de ces intérêts égoïstes sont arrivés déjà à diviser les partis traditionnels, à les affaiblir, à les compromettre.

Il est grand temps de s'arrêter. Le remède n'est pas dans la restriction des droits du peuple ni de ses élus, mais dans l'arrêt du sabotage de nos institutions par des gens sans responsabilité.

Il est grand temps que les démocrates s'unissent et, par leur action, imposent un gouvernement de leur choix, qui fera la politique voulue par le peuple.

Si par sa composition, sa politique extérieure et intérieure, le gouvernement Pierlot rencontre l'hostilité des démocrates, le monde du travail, lui, n'acceptera pas sa politique économique et financière.

M. Gutt veut bien nous avouer un miliard environ de déficit pour le budget de 1938, 500 millions environ de déficit pour le budget de 1939.

La nécessité pour la trésorerie de trouver au cours de l'année 3 milliards en plus des impôts pour faire face aux dépenses ordinaires et extraordinaires, c'est l'aveu de la faillite de la politique économique de l'union nationale.

Cet aveu n'est d'ailleurs pas fait par hasard.

Il s'agit d'effrayer l'opinion publique; de fournir des arguments à ceux qui seront chargés de faire avaler le programme de MM. Gutt et Richard par les travailleurs.

Ils nous proposent une première réduction de 5 p. c. sur les traitements, salaires et pensions des agents de l'Etat.

Ils déclarent nécessaires de nouvelles restrictions, toujours sur le dos du monde du travail. C'est la déflation.

Ils veulent bien nous dire que les banques sont saines, qu'elles ont de fortes liquidations.

Ce qu'ils oublient, c'est que cette situation, les banques l'ont établie sur l'aggravation de la misère des masses.

Le chômage s'étend, la misère est grande dans les foyers ouvriers, la détresse augmente parmi les classes moyennes.

Ce n'est pas la vague promesse du contrôle fiscal qui rassurera l'opinion ni non plus la « contribution » et non la « taxation », ainsi qu'à tenu à le souligner M. Gutt, des sociétés d'électricité qui donnera du pain à ceux qui en manquent.

Notre pays est plus profondément atteint par la crise que nombre de pays d'Europe. Ce ne sont pas les « plans » du gouvernement qui le sortiront du marasme.

L'issue doit être cherchée dans l'élargissement du marché intérieur, l'élévation du niveau de vie des travailleurs, le rééquipement économique du pays.

La baisse providentielle de 10 points de l'index, annoncée hier et qui coïncide de façon curieuse avec l'entrée en fonction de MM. Gutt et Richard, ne signifie nullement que le prix de la vie baisse.

Allez donc consulter les ménagères, demandez aux chômeurs, aux vieux, à tous ces « créanciers privilégiés » qui attendent toujours le règlement de la promesse et vous serez édifiés.

J'ai déjà eu l'occasion de le proclamer et je ne m'en lasserai pas.

Seulement un gouvernement démocratique peut apporter une solution aux maux dont souffre le pays.

Il aurait le plus large appui et la sympathie des masses.

L'argument opposé est qu'un tel gouvernement ne pourrait faire œuvre positive.

C'est faux.

Les démocrates ont à leur programme respectif de nombreux points communs; ils peuvent, s'ils le veulent, faire œuvre utile.

M. Fischer rappelait hier que le P. O. B. est le parti le plus fort.

Mais pourquoi alors ne joue-t-il pas son rôle? Pourquoi n'agit-il pas conformément au programme sur lequel il obtint le vote de ses électeurs? Parce que la politique des socialistes nationaux a découragé, décontenancé les cadres du parti, affaibli sa position politique.

Malgré le temps perdu, un gouvernement démocratique reste possible. Mais pour cela, il faut mettre fin aux capitulations, aux accords honteux, tel celui qui unit MM. Wauters et Gutt.

Il faut unir démocrates, socialistes, libéraux, catholiques, assurés de notre appui, non pour faire les affaires de la Générale, de la Sofina ou autres groupements financiers, mais pour faire les affaires du pays.

Il faut constituer un gouvernement démocratique pour sortir du gâchis.

Et si le parlement lui refusait la confiance, me direz-vous?

Alors que l'on aille à la dissolution, elle serait favorable aux démocrates.

Les problèmes clairement posés recevraient une réponse claire.

Le verdict du peuple serait net. Une majorité démocratique largement renforcée reviendrait au parlement.

Si le parlement devait commettre la faute de donner sa confiance à l'équipe actuelle, alors la dissolution menace quand même, dans un temps plus ou moins long, mais dans la confusion et le risque des pires aventures.

Oui, le pays veut un gouvernement fort et qui gouverne, mais pour lui et non contre lui, un gouvernement capable de résoudre, dans l'intérêt du pays et non pas de quelques cliques financières, les grands problèmes de l'heure.

C'est pourquoi nous votons contre la confiance à ce gouvernement, et j'ajoute : si le parlement devait commettre la lourde faute de vous accorder sa confiance même conditionnelle, les travailleurs, eux, vous chasseront, comme ils chassèrent naguère le malfaisant gouvernement des banquiers. (*Applaudissement sur les bancs communistes.*)

M. le président. — Messieurs, un incident a surgi tout à l'heure, à la suite d'une affirmation de M. Relecom.

La proposition émanant de M. Relecom, et à laquelle il a fait allusion, est relative à la mise en accusation de MM. Gutt, Charles et Theunis. Elle avait trait à la conclusion de l'emprunt Mendelssohn. On pouvait l'ignorer.

Mais je me permets de faire deux observations. D'abord, c'est que cette proposition date du 21 avril 1937, c'est-à-dire qu'elle remonte à deux ans; or, jusqu'à présent, l'honorable M. Relecom n'a pas encore jugé nécessaire de proposer à la Chambre la prise en considération de cette proposition de loi.

M. Relecom. — C'est inexact. Je l'ai demandée.

M. le président. — Je n'en vois en tout cas aucune trace dans les documents que me communique le greffe.

M. Relecom. — Si ce n'est qu'une question de formulation, je demande à la Chambre de prendre immédiatement en considération la proposition de loi en question.

M. le président. — En tout cas, d'après les documents qui me sont communiqués par le greffe, aucune demande de prise en considération n'a été adressée à la Chambre, mais il est toujours loisible à l'honorable membre d'en introduire une.

M. Relecom. — C'est ce que je vais faire.

M. le président. — La parole est à M. Piérard.

M. Piérard (*à la tribune*). — Messieurs, je crois bien que tous, autant que nous sommes, nous sommes dominés par un même sentiment de la gravité de la situation.

Je ne fais à aucun de mes collègues l'injure de penser qu'il la sous-évalue un seul instant. Je vois dans les événements qui viennent de se dérouler et dans la situation à laquelle nous avons encore à faire face tout d'abord une menace pour la cohésion nationale dans notre pays. Jamais autant qu'en ces dernières semaines, à la faveur de la triste affaire qui a provoqué la crise ministérielle, nous n'avons eu l'impression aussi nette d'une opinion se divisant en deux blocs antagonistes selon la ligne de crête de la division linguistique.

Je vois encore, messieurs, dans les événements que nous avons vécus une menace pour nos institutions. Il est bien certain, en effet, que la prolongation de la carence gouvernementale, que la fréquence et la durée des crises ministérielles sont des choses qui, à la longue, peuvent devenir un danger pour le régime de la démocratie parlementaire auquel nous sommes attachés.

Je m'empresse d'ajouter, messieurs, que ces crises ne sont pas toujours imputables au parlement lui-même et au régime des partis. Là-dessus, il faudrait s'expliquer un jour une fois pour toutes. Remarquez que je ne dis pas que le parlement soit exempt de reproches, mais j'estime que les torts sont partagés. Et il ne faut pas que certains personnages consulaires prennent l'habitude de battre leur coulpe sur la poitrine des autres.

Je crois que dans un temps troublé comme celui où nous vivons, il ne faut pas admettre certaines fautes psychologiques ou politiques qui constituent un aliment facile pour certaines agitations, pour les campagnes de certains chercheurs d'aventures, de certains pêcheurs en eau trouble ou de certains marchands de patriotisme qui exploitent des sentiments profondément respectables comme ceux qui se sont manifestés à l'occasion de l'affaire Martens.

De heer Vaes. — De liberale banken zijn ledig.

M. Piérard. — S'il est vrai qu'il y a quelque chose de profondément respectable dans ce sentiment populaire, il y aurait une chose odieuse, ce serait l'exploitation de ce sentiment dans un esprit de démagogie patriotarde.

Messieurs, je vois aussi un motif d'inquiétude dans notre situation économique et financière. M. Relecom y faisait allusion il y a un instant. Sans s'en rendre compte, il se rencontrait avec certains termes contenus dans le rapport de la Société Générale.

M. Relecom. — Cela ne me gêne pas du tout.

M. Piérard. — Remarquez, monsieur Relecom, que je ne dis pas cela dans un sens péjoratif.

Quand M. Relecom, ou le rapport de la Société Générale constate que l'indice de l'activité industrielle de notre pays est parmi les plus bas qui soient en Europe, il y a là une constatation de fait, une constatation objective que j'ai le droit de souligner.

S'il est vrai que notre situation économique est inquiétante, que sa gravité est reflétée par des documents et des indices tels que ceux auxquels je fais allusion, cela ne signifie pas nécessairement que la situation budgétaire en soit immédiatement aggravée.

Je regrette de ne pas voir M. le ministre des finances à son banc. Une chose est la situation économique et autre chose est la situation budgétaire : il y a toujours un certain décalage entre la situation économique empirée et l'aggravation de la situation financière d'un pays.

M. De Winde. — Pas avec notre régime fiscal, parce que nous tirons nos plus grandes ressources de la taxe de transmission, du timbre et des droits de douane, dont l'incidence est immédiate.

M. Piérard. — Je ne mets pas en doute votre compétence dans le domaine auquel je viens de faire allusion et même on songe à vous comme à un futur ministre des finances...

M. De Winde. — Non! non!

M. Piérard. — Mais un des penchants auxquels obéissent les ministres des finances, comme celui que nous avons entendu hier à cette tribune, dans un exposé remarquable d'ailleurs par sa clarté et son habileté, les pousse à aggraver la situation, à la voir plus noire qu'elle ne l'est en réalité.

J'ai l'impression que le gouvernement actuel, et tout particulièrement M. le ministre Gutt, a cédé hier à ce réflexe habituel de tous les ministres des finances.

M. De Winde. — Voyez les statistiques.

M. Piérard. — J'ai reconnu loyalement que la situation financière et économique du pays était grave, mais elle est déjà assez grave ainsi pour ne pas aller la voir plus noire qu'elle ne l'est réellement.

De l'exposé de M. Gutt, il est une chose que nous avons comprise, parce qu'elle n'était pas difficile à comprendre; mais vous saisirez aussi quel a été le caractère de notre réflexe et pourquoi nous avons fait la grimace. Comme nous, vous comprenez que la déclaration de M. Gutt c'est l'amorce d'une politique de déflation, politique que nous avons combattue jusqu'ici et dont nous ne voulons ni en un acte, ni en deux.

A supposer que la situation financière soit aussi grave qu'il le pense, ce n'est pas en pratiquant cette politique de déflation, ce n'est point par des méthodes que nous avons vu appliquer avant 1935, que nous guérirons le mal. Cette politique, essayée avant 1935, a fait faillite, et nous ne pensons pas que c'est le moment de la reprendre.

M. De Winde. — Et l'autre, qu'on a poursuivie depuis trois ans, qu'a-t-elle donnée?

M. Piérard. — Annoncer, comme M. Gutt hier, une réduction uniforme de 5 p. c. sur toutes les dépenses compressibles de l'Etat, cela me paraît bien être le type de l'idée simpliste par excellence. Mon Dieu, je ne suis pas grand financier, je ne le suis même pas du tout, mais enfin, j'estime que si dans ces dépenses il en est qui peuvent être réduites de 5 p. c. et même davantage, il en est d'autres qui ne peuvent pas l'être du tout. Déclarer *ex abrupto* qu'on peut tout réduire de 5 p. c., ce n'est pas très malin, mais ce n'est pas très sorcier. Ce n'est pas là la panacée qui nous guérira de tous nos maux. L'impression de crainte que nous avons ressentie sur ces bancs, et que je suis chargé de traduire à mon tour, nous l'avons éprouvée parce que si cette politique était poussée à fond, si le gouvernement ne la corrigeait pas, s'il avait l'intention de la maintenir, d'y persévérer, — ce que j'espère ne sera pas, — cette politique aurait pour effet de toucher surtout les petites gens, de toucher tous ceux dont nous sommes ici plus spécialement les commettants.

Certes, on nous dit que les pensions de vieillesse, les allocations de chômage, les pensions d'invalidité de guerre, bénéficieront d'une dérogation et ne seront pas touchées par cette réduction brutale et simpliste. Mais il y a d'autres dépenses qui ne sont pas nommées. Qu'en sera-t-il, par exemple, des subsides aux mutualités, à l'œuvre des estropiés et des mutilés, des subsides de l'Etat à la Caisse nationale des pensions des mineurs? Qu'en sera-t-il de toutes ces dépenses d'ordre social auxquelles nous attachons une si grande importance? Le gouvernement a entendu les questions qui lui ont été posées par le groupe socialiste. Je réitère ici ces questions et nous attendons avec une crieuse sympathie la réponse du gouvernement pour savoir quel sera notre vote sur l'ordre du jour qui sera éventuellement présenté.

M. Lahaut. — Le gouvernement vous fera des promesses et vous voterez l'ordre du jour de confiance.

M. Piérard. — En tout cas, monsieur Lahaut, quelle que soit la sympathie personnelle que j'aie pour vous, ce n'est pas à vous que nous demanderons conseil pour savoir comment nous devrons voter.

M. Lahaut. — Vous ne demandez conseil à personne, pas même à votre parti. Et vous agissez même à l'encontre des décisions de vos congrès.

M. Piérard. — Je vous en prie, monsieur Lahaut, si c'est à moi que ce discours s'adresse, il tombe bien mal.

M. Lahaut. — Il s'adresse à vous et à votre collègue Wauters, qui s'est déshonoré en acceptant de faire partie de ce gouvernement. On reprendra la polémique de Wauters contre Gutt, si vous le voulez.

M. Piérard. — Vous comprenez le wallon aussi bien que moi et permettez-moi dès lors de vous dire « laissez-nous arranger nos bidons nous-mêmes ».

M. Lahaut. — Nous ne voulons pas faire les frais de cette politique d'arrangement des bidons. (*Hilarité.*)

M. Piérard. — M. Pierlot nous a dit dans la déclaration qu'il a lue hier à la Chambre que le budget des pensions atteint près du tiers des dépenses totales de l'Etat. Je veux souligner ce passage. Oui, il est vrai que le budget des pensions est un gros mangeur dans le budget général de l'Etat. Mais il convient de mettre les points sur les i et de dire que dans ce budget des pensions la part la plus importante est prise par les pensions de guerre, les pensions d'invalidité, les pensions des militaires professionnels et des agents de l'Etat, et que la part prise par les pensions de vieillesse et le maigre subside de l'Etat à la caisse des pensions des mineurs ne constitue qu'une faible part, 600 millions environ, dans cette énorme charge qui dépasse 2 milliards. Il convenait de le dire parce que l'opinion publique ne doit pas être leurrée sur ce point.

L'honorable ministre des finances, aux termes du discours qu'il prononçait hier, éprouvait le besoin de dire, alors que vraiment de notre côté, si opposés que nous soyons à ses vues, nous n'avons jamais eu le moindre doute au sujet de sa sincérité : « Je ne parle pas dans un sentiment de classe », et M. Gutt allait jusqu'à dire : « D'ailleurs, qu'est-ce que les classes? » Eh bien, je renvoie l'honorable ministre des finances...

M. Wyns. — A M. Spaak!

M. Piérard. — ... à ce passage du rapport de la Société Générale que j'ai déjà cité : « Il ne convient pas que, mû par des sentiments peut-être respectables, l'Etat favorise les classes dépensières au détriment des classes épargnantes. »

On constate à la lecture de ce texte que le rapport de la Société Générale en parlant de classes dépensières fait allusion aux pensionnés, aux bénéficiaires des allocations sociales, à tous ceux-là à la défense des intérêts desquels nous sommes farouchement attachés. Je n'accuse personne dans ce gouvernement, je n'accuse même pas l'honorable M. Gutt de reprendre pour son compte des textes odieux comme celui que je viens d'extraire du rapport de la Société Générale, qui me paraît vraiment tenir un langage d'un autre âge.

M. Gutt ne pense pas aux classes, mais vous voyez comment, dans certains milieux, on y songe et comment on partage la population belge en classes dépensières et en classes épargnantes.

Messieurs, pour mettre fin à la carence gouvernementale, qui, si elle s'était prolongée, aurait fini par constituer une menace pour nos institutions, j'étais prêt, quant à moi, à beaucoup de choses. J'étais prêt, avec quelques précautions bien entendu, à accepter n'importe quoi, même un veau à cinq pattes, ce que le gouvernement actuel n'est d'ailleurs pas.

M. Housiaux. — Et un portefeuille!

M. Sindic. — Surtout un portefeuille!

M. Piérard. — Il fallait en finir. Le préjugé favorable avec lequel nous avons accueilli la constitution de ce gouvernement, sur le programme duquel nous discutons encore, était justifié, non seulement par les circonstances que je viens de préciser, mais aussi par la sympathie que nous avons, depuis quelques temps, pour la personne de M. Pierlot, premier ministre, en qui, pourquoi ne pas le dire, nous avons appris à connaître au cours de ces dernières années un homme à la sincérité, à la loyauté et à l'intégrité duquel on rend un unanime hommage. (*Très bien! sur de nomb eux bancs.*)

A côté de M. Pierlot, il y a trois hommes de mon parti, infiniment sympathiques, qui bénéficient bien davantage encore de ce préjugé favorable. Mais, dans l'équipe qui se présente aujourd'hui, dans sa composition, dans la façon dont elle a été constituée, il y a des choses bizarres sur lesquelles je demande qu'on s'explique. Il y a d'ailleurs des choses qui se passent dans nos crises ministérielles et auxquelles on ne comprend plus rien.

Il y a quatre semaines, M. Paul-Henri Spaak a sué sang et eau pour refaire son gouvernement. Il fallait, à ce moment-là, — tel était le but du remaniement, — substituer à une équipe de dix hommes, reconnue insuffisante en nombre, une équipe de quatorze ministres.

M. Sandront. — Tripartite!

M. Piérard. — A l'expérience, il était apparu qu'un ministère de dix portefeuilles était insuffisant et qu'il y avait lieu, notamment, de restituer dans son autonomie le département de l'agriculture.

M. Spaak a fait l'effort que vous savez pour constituer un gouvernement de quatorze ministres. Cette fois-ci, à trois semaines de distance, il n'y a plus que dix ministres.

M. Motteux. — Et vous n'en êtes pas! (*Rires sur divers bancs.*)

M. Piérard. — Je suis extrêmement flatté du regret que vous exprimez. J'y vois la preuve de votre perspicacité.

Avouez tout de même qu'il y a quelque chose de saugrenu! Pourquoi un ministère qui ne se justifiait pas il y a trois semaines est-il indispensable aujourd'hui? Qui décide de cela? Comment justifie-t-on cela?

J'en arrive à une autre question : la question très délicate des extra-parlementaires. Quelle est la vertu secrète des extra-parlementaires? (*Hilarité.*)

M. Heuse. — Leur grande qualité est de cacher leurs défauts!

M. Piérard. — A combien leur nombre doit-il être limité dans un gouvernement? A cet égard, il y a dans la déclaration faite hier par M. Pierlot un passage qui nous a été infiniment sympathique et qui a trouvé sur nos bancs un écho particulièrement bienveillant; je veux rappeler ce passage.

Parlant du fameux cabinet d'affaires, qu'on agite devant nous comme un monstre chinois et comme un épouvantail, M. Pierlot nous a dit : « Je ne sais si cette formule deviendra un jour nécessaire, mais j'en signale la fragilité et les dangers. »

Messieurs, il faut qu'on le sache : parmi ces dangers il y a la possibilité d'une agitation dans le pays, la possibilité de certaines réactions vives de notre population attachée à la lettre et à l'esprit des institutions démocratiques. La Belgique n'aime pas les régimes autoritaires, et si l'on veut nous les imposer par des moyens détournés, cela n'ira pas tout seul. Je dis tout cela en pesant bien mes mots, mais il convenait que cela fût dit.

Messieurs, en ce qui concerne les extra-parlementaires, je voudrais encore dire quelques mots. Ce que je vais ajouter ne vise assurément pas les hommes distingués qui sont dans le gouvernement actuel et qui représentent la gent extra-parlementaire; ils sont par définition des « rare vogels », comme on dit à Bruxelles. (*Sourires.*) Qu'ils me permettent de dire, si grands que soient leurs mérites, que par des expériences antérieures nous n'avons pas gardé un souvenir très éclatant des hautes prouesses accomplies au banc du gouvernement par les extra-parlementaires.

M. Fischer. — Economistes distingués!

M. Piérard. — Par conséquent, quelles que soient les sympathies que nous ayons pour les extra-parlementaires de ce gouvernement, nous ne sommes pas prêts à leur donner un blanc-seing.

M. Fieullien. — Ce sont des cas d'espèce.

M. Piérard. — Bien sûr. Ce langage ne vise pas, bien entendu, le général Denis, ministre de la défense nationale, qui fait presque partie de la maison, du mobilier. (*Sourires.*) Si l'on nous offrait le plus brillant et le plus cocardier des parlementaires à sa place, nous dirions : « Non, laissez-nous le général Denis. »

Quant à mon ami M. Gutt, que je connais depuis très longtemps, il nous a donné la preuve qu'il est un esprit brillant et particulièrement cultivé et, sans en épouser les tendances ni les conclusions, nous avons pu constater la qualité de l'exposé qu'il a fait hier à cette tribune.

M. Richard, lui, connaît l'Europe, le vaste monde. Je ne doute pas qu'il ait des vues sur l'économie malade de notre pays, mais j'ai appris qu'à certain moment on a coulu le mettre à l'agriculture. Un jour j'ai eu l'honneur de voyager avec lui dans le delta du Nil; il m'y a exposé des vues ingénieuses sur l'agriculture... égyptienne! (*Hilarité.*) Je ne sais pas s'il a des vues sur l'agriculture belge.

M. Vindevogel. — C'était déjà quelque chose.

M. Van Hecke. — Qui connaît le plus, connaît le moins.

M. Housiaux. — Il sait faire électrifier les écarts.

M. Vindevogel. — M. Piérard connaît peut-être l'agriculture du Borinage.

M. Piérard. — Il y a ensuite M. Blancquaert, professeur à la faculté de lettres de l'université de Gand et membre du « Vlaamsche kultuurraad » auprès du ministère de l'instruction publique.

M. Vindevogel. — C'est bien prononcé.

De heer Piérard. — Waarom niet? Gij weet toch dat de Walen de beste en zuiverste uitspraak hebben. (*Glimlachjes.*)

Nous savons que l'honorable M. Blancquaert a pris, au conseil culturel flamand, une part très active à l'étude de l'autonomie culturelle. C'est là un problème qui s'est posé et dont je parlerai dans un instant. Tout cela est très bien. C'est une recommandation pour lui. En effet, c'est là une question qui va se poser, je ne dis pas qu'elle arrivera à maturité la semaine prochaine...

M. Dierkens. — Elle est posée.

M. Piérard. — C'est très bien, mais je voudrais poser une question à l'honorable M. Blancquaert. Croyez-vous vraiment qu'un ministre de l'instruction publique, pendant les semaines et les mois qui vont venir, ne devra s'occuper que de l'autonomie culturelle? L'honorable ministre a-t-il des idées sur d'autres questions qui sont déjà arrivées à maturité, qui doivent être résolues immédiatement, pour lesquelles la commission permanente de l'instruction publique et la commission du budget réclament des solutions immédiates?

Que pense-t-il du reclassement des instituteurs, de l'unification des vacances scolaires, du surpeuplement des classes, de la généralisation du nouveau plan d'études, du statut de l'enseignement technique, de la situation intolérable faite notamment — et je suis le premier à le reconnaître — aux professeurs de l'enseignement technique libre, que pense-t-il de la prolongation de la scolarité, etc.?

Va-t-on s'occuper exclusivement, au ministère de l'instruction publique, de l'autonomie culturelle et n'accordera-t-on plus aucune attention aux problèmes de politique immédiate que je viens de nommer?

M. Van Cauwelaert. — Quelle était l'opinion de M. Dierckx?

M. Piérard. — Il en avait plusieurs. (*Hilarité.*)

M. Croonenberghs. — Les unes plus mauvaises que les autres.

M. Piérard. — Je reconnais bien volontiers que le problème culturel flamand ne peut pas être éludé. La question se pose depuis quelque temps et est arrivée au premier plan de l'actualité politique au cours des dernières semaines à la faveur des événements que nous avons vécus. Je m'empresse de dire que ce n'est pas une question faite pour nous effrayer, nous socialistes. Au département de l'instruction publique, il y a des domaines où cette autonomie culturelle est non seulement possible, mais indispensable. Entendons-nous bien sur la portée des mots, messieurs. S'il s'agit d'adapter, d'équiper le département de l'instruction publique en vue de permettre dans le pays le libre épanouissement de nos deux cultures nationales, je suis cent fois d'accord. Qui donc ici, Flamands ou Wallons, pourrait se refuser à cela?

M. De Schryver, ministre de la justice. — C'est cela.

M. Romsée. — Vous êtes d'accord quand il s'agit uniquement de promesses et de paroles, mais vous ne l'êtes plus quand il s'agit de transformer les paroles en actes.

M. le président. — Monsieur Romsée, si vous parliez flamand! (*Hilarité.*)

M. Piérard. — Vous êtes très imprudent, monsieur Romsée. Si quelqu'un, dans cette assemblée, n'a pas le droit de soumettre un collègue à un interrogatoire comme celui auquel vous voulez procéder, ce sont bien nos collègues nationalistes flamands. Vous avez parlé hier, monsieur Romsée, nous vous avons écouté. Vous avez dit : « L'autonomie culturelle ne nous intéresse que comme un apéritif, mais ce que nous voulons, c'est la séparation administrative. »

M. Romsée. — Et politique.

M. Piérard. — Par conséquent, vous n'avez pas qualité, vous, les nationalistes flamands, permettez-moi de vous le dire, pour intervenir dans un débat comme celui-ci. Cette autonomie culturelle, nous ne voulons pas la confondre avec le séparatisme politique.

M. Borginon. — Prenez l'apéritif avec nous dans tous les cas.

M. Piérard. — Messieurs, si cette réforme se réalisait, il conviendrait que ce fût, comme pour toute chose humaine, avec tact et intelligence et en ménageant les transitions nécessaires. Dans tous les cas, je vous demande de ne pas perdre de vue qu'il y a à l'instruction publique des choses indivisibles. Comment pouvez-vous, par exemple, parler d'autonomie culturelle, lorsqu'il s'agit des grands établissements scientifiques de l'Etat ou des grands musées? Va-t-on, à l'Observatoire royal, suivre le cours des étoiles en français et en flamand? Va-t-on diviser les Musées royaux, le Musée du Cinquantenaire en musées français et flamand? C'est insensé. Personne ne peut y songer. Il faut cependant que ce soit dit et qu'on mette les points sur les i. Pour vous livrer toute ma pensée, je crois que l'idée de l'autonomie culturelle est acceptable et raisonnable et qu'elle peut même être féconde dans ses résultats dès l'instant où elle s'applique dans des domaines où l'élément linguistique a quelque chose à voir, par exemple lorsqu'il s'agit de l'organisation de l'éducation populaire, de bibliothèques publiques en Flandre et en Wallonie, d'encouragements à la littérature et au théâtre.

Ailleurs non seulement ce n'est pas désirable, mais cela peut constituer un danger.

Un dernier mot sur cette question. Si je prends le projet du « Kultuurraad », tel qu'il a été signé, je constate que ce projet, s'il est réalisé tel quel, va entraîner une dépense considérable.

M. Romsée. — Quel argument opposez-vous à pareille réforme?

M. Piérard. — Il se peut que l'argument que je viens de mettre en avant ne soit pas capital, mais je n'ai pas le droit de le perdre de vue. Aussi est-ce pour moi un devoir d'élémentaire loyauté de dire que la réalisation de l'autonomie culturelle signée par M. Blancquaert va entraîner le dédoublement du personnel de l'instruction publique...

M. Hubin. — C'est élémentaire.

M. Piérard. — ... et des dépenses considérables pour le Trésor. Est-ce admissible dans l'état actuel de nos finances? Je ne le crois pas. Par conséquent, encore une fois, l'honnêteté la plus élémentaire nous fait un devoir de dire à la Chambre, au pays et à l'opinion flamande : Cette question de l'autonomie culturelle ne vas pas être réalisée en un tournemain; elle devra être longuement étudiée et sa réalisation ne pourra se faire que par paliers. Que l'on ne se fasse pas d'illusions : elle devra être faite, j'y insiste, avec le tact et le discernement indispensables.

J'ajoute quelques mots à l'intention de mes collègues flamands. Moi qui ai appris leur langue, qui suis fier de la connaître, qui fais chaque jour l'effort de compréhension nécessaire vis-à-vis de la culture flamande, je vous conjure de ne rien faire qui puisse dresser une cloison étanche entre la Flandre et la Wallonie, entre la culture flamande et la culture française. Faites les compartiments indispensables, mais ménagez les ponts nécessaires; faites en sorte que nous ne devenions pas étrangers les uns aux autres.

J'ai sous les yeux une brochure que certains d'entre vous connaissent, dont l'auteur est M. Roger Avermaete, un Anversois, qui écrit aussi bien en flamand qu'en français...

M. Hubin. — Alors, c'est un fransquillon!

M. Piérard. — Dans cette brochure, intitulée *La Belgique se meurt*, M. Roger Avermaete fait une observation qui me paraît étonnamment sensée : il n'est pas possible que dans un pays comme le nôtre, où il y a, comme en Suisse, plusieurs langues, on établisse des cloisons étanches entre les différentes parties du pays. L'auteur dit notamment : « Un pays composé de deux groupes ethniques qui se refusent à toute communauté culturelle est condamné à mourir. Des intérêts politiques et économiques ne suffisent pas à maintenir en vie une nation qui est récusée, culturellement, par la grande majorité de ses citoyens. »

Laissez-moi vous dire encore un mot. Dans ce pays, où l'on parle d'autonomie culturelle et de la nécessité du dédoublement du ministère de l'instruction publique pour assurer d'une façon plus sérieuse la dualité de notre culture, nous devons constater que tous les gouvernements qui se sont succédé depuis quelques années ont montré une indifférence coupable vis-à-vis des valeurs spirituelles, à tel point que nous sommes en train de descendre, à cet égard, en dessous de certains Etats balkaniques. Sous ce rapport, l'Etat belge se montre, d'une façon générale, absolument en dessous de sa tâche.

Messieurs, je pourrai quitter cette tribune quand j'aurai dit un mot très bref, avec le désir de ne rien passionner, de l'affaire Martens.

Comment l'ignorer? Dire comme le gouvernement actuel qu'elle n'existe pas, c'est pratiquer la politique de l'autruche, qui met sa tête dans le sable ou sous son aile pour ne pas voir les réalités en face. On a rappelé hier dans un discours qu'un ministre français avait dit : « L'affaire Dreyfus n'existe pas! » A la même époque, un président de Cour d'assises, au procès Zola, disait : « La question ne sera pas posée. »

Vous aurez beau dire que la question Martens ne sera plus posée, il n'est pas en votre pouvoir d'empêcher qu'elle soit posée, qu'elle existe et qu'on y revienne. Sans vouloir passionner les choses, sans rallumer les passions et une agitation trouble dont tout à l'heure j'ai montré que certains marchands de patriotisme voulaient profiter, je tiens à dire que la désignation de M. Martens, à mes yeux, apparaît comme une grave faute psychologique et politique. J'ai profondément déploré cette nomination et j'ai le sentiment très net que le cas Martens n'a rien à voir avec la cause flamande, avec les revendications culturelles flamandes, avec le problème de l'autonomie culturelle que j'ai essayé d'exposer loyalement; cela n'a rien à voir non plus avec l'amnistie que nous avons accordée dans un esprit d'apaisement et de loyauté, dont vous devriez nous savoir gré. C'est une question qui se pose non pas seulement sur le plan moral, mais sur le plan d'un certain tact. Je me bornerai à dire que lorsqu'on a déchiré le fond de son pantalon, on ne monte pas au mât de Cocagne. Quand il y a des choses aussi pénibles que celles pour lesquelles le personnage auquel je fais allusion a été condamné, on évite de se mettre trop en lumière. C'est malheureusement ce qu'il n'a pas compris. On nous dit que tout le peuple flamand est derrière M. Martens. Ce n'est pas l'opinion de notre collègue M. Kluyskens. (*Interruptions sur les bancs flamands.*)

De heer Romsée. — Dat is een alleenstaande figuur.

M. Piérard. — Il y a M. Kluyskens, il y a M. Duchâteau. Vous, n'allez pas dire que ce ne sont pas des Flamands. Je sais bien que vous faites une distinction subtile entre les Flamands réels et les Flamands géographiques, mais je considère M. Kluyskens comme un Flamand 100 p. c., « een echte Gentenaar ». Je vois que vous connaissez leur déclaration et je n'éprouve pas le besoin de la répéter. Je pense, messieurs, que le gouvernement nous a suggéré hier un moyen d'en sortir. Si le docteur Martens ne démissionne pas, s'il ne comprend pas que le meilleur gage d'attachement qu'il puisse donner à notre pays, c'est de donner spontanément sa démission, de ne pas entretenir cette discorde pénible entre les citoyens de ce pays auquel il prétend être dévoué, il n'y a rien d'autre à faire que ce qui se fait en Angleterre dans des circonstances comme celles-ci. Quand une difficulté semble presque insurmontable, on a recours en Angleterre au subterfuge de la « Royal Commission ». On nomme une commission d'enquête.

On a suggéré hier de renvoyer le cas Martens à une commission sur le statut et la composition de laquelle je ne me prononcerai pas pour le moment. J'espère que le docteur Martens comprendra qu'il ne doit pas aller siéger à l'académie jusqu'au moment où cette commission d'enquête aura terminé ses travaux. (*Interruptions sur les bancs nationalistes flamands.*)

M. Lahaut. — Pour les communistes, un traître est un traître!

M. Piérard. — Hier, en remontant à cette tribune, l'honorable premier ministre a eu des accents véritablement pathétiques quand ils vous a demandé, messieurs, de ne pas oublier que quand la Belgique est le théâtre d'événements comme ceux que nous avons vécus il y a quelques semaines, ces événements sont suivis partout avec une attention soutenue.

Il est malheureusement trop vrai, comme l'a dit l'honorable M. Pierlot hier, que depuis quinze jours ou trois semaines, non seulement dans la presse étrangère mais dans les milieux que vous m'excuserez de ne pas désigner d'une façon plus précise, on a parlé de la Belgique, de ce qui se passe chez nous, de nos discordes, avec une inquiétude, avec une anxiété qui ne peut pas nous laisser indifférents.

On nous a demandé : Mais qu'est-ce qui se passe donc chez vous? Vous donnez l'impression d'un pays en pleine désagrégation. Vous donnez l'impression d'un peuple qui va avoir son problème des Sudètes. (*Interruptions sur les bancs nationalistes flamands.*)

Messieurs, en ce qui concerne les récentes déclarations de presse, vous avez lu, comme moi, un extrait d'un article paru dans une revue allemande, la *Deutschlands Erneuerung*. (*Nouvelles et vives exclamations sur les mêmes bancs.*)

Prenez garde, messieurs les nationalistes flamands, car j'ai sous les yeux le texte authentique, dont nos journaux n'ont donné qu'un faible extrait.

Je sais que ce texte de la *Deutschlands Erneuerung*, paru sous la plume du Dr Hölscher, a été désapprouvé par une note officieuse du D. N. B.; c'est-à-dire par le gouvernement de Berlin. Il n'en reste pas moins vrai que cet article du Dr Hölscher n'est pas un article unique. Il existe toute une littérature, beaucoup plus volumineuse que vous ne le croyez, dans ce sens. Cette littérature existait déjà avant la guerre. Elle s'est multipliée pendant les années 1914 à 1918; elle s'est multipliée encore après la guerre et il existe à l'heure actuelle toute une littérature dans laquelle on parle, comme le fait le Dr Hölscher, de ces Flamands bas-Allemands, qui sont un rameau de la communauté populaire allemande.

Ecoutez le texte :

« Les Flamands bas-Allemands sont un rameau de la communauté populaire allemande. Ils ont appartenu à l'empire allemand. Les Flamands ont été séparés du peuple et du Reich allemand par la politique dynastique et par la violence étrangère. Nous ne voulons pas germaniser les Wallons francisés, mais nous ne pouvons tolérer qu'un peuple germanique soit dégermanisé. » *Exclamations sur les bancs des nationalistes flamands.*)

Messieurs, je ne fais à aucun député flamand l'injure de penser qu'il approuve des textes comme ceux-là.

M. Debacker. — Vous reculez! (*Vives interruptions sur un grand nombre de bancs.*)

M. Piérard. — Vous appelez cela reculer? (*Vives exclamations.*) Je trouve, quant à moi, qu'il n'est pas inutile de souligner le fait que nos difficultés, nos discordes, suscitent pareille littérature et pareilles espérances. (*Les interruptions reprennent.*)

De heer D'Haese (*zich tot de communisten wendend*). — Wij zijn het tijdschriftprestige nog niet vergeten.

M. Piérard. — Messieurs, je m'adresse aux Flamands et je leur demande : ne croyez-vous pas que cette mystique de l'unilinguisme, à laquelle nous avons trop sacrifié pendant ces derniers temps, que cette espèce de folie nationalitaire...

M. Van Hamme. — Faites des actes, monsieur Piérard, au lieu de faire des discours.

M. Piérard. — ... ne croyez-vous pas, dis-je, que tout cela a fait un tort énorme au pays? Et ne croyez-vous pas que le moment soit venu de lutter contre les forces centrifuges? Il faut nous resserrer. Dans cet ordre d'idées, je dis aux Flamands : Souvenez-vous de la définition magnifique qu'en 1871, en Sorbonne, Renan a donnée de la nation. Je m'excuse de ne pas avoir le texte exact sous les yeux. Il disait, en substance : « Ce qui fait une nation, ce n'est pas la langue seulement. C'est autre chose. C'est d'avoir vécu ensemble, c'est d'avoir ensemble réalisé de grandes choses... » (*Interruptions.*)

M. Tollenaere. — Citez plutôt Destrée. (*Colloques.*)

M. Piérard. — Je ne comprends pas à qui ces interruptions s'adressent. (*Nouvelles et violentes interruptions.*)

J'allais évoquer cet autre passage du texte de Renan, où il parlait de souffrances éprouvées en commun et des joies que nous avons connues ensemble. Cette définition de Renan, elle était par avance une justification, une prédiction de ces temps douloureux, où, en même temps, on a déporté les tisserands flamands de Sweveghem et les carriers wallons de Lessines. C'était le temps aussi où au martyre de Dinant correspondait le martyre d'Aarschot, où au martyre de Louvain répondait le martyre d'Andenne. Renan disait : « Avoir fait de grandes choses ensemble et vouloir en faire d'autres, plus grandes encore. » Ensemble, Flamands et Wallons, au cours des siècles, nous avons fait de grandes choses. Je vous demande : Voulez-vous que nous en fassions encore? (*Interruptions sur les bancs nationalistes flamands.*) Il faut prendre tous, autant que nous sommes, le serment de rectifier notre tir. Et puisque vous m'interrompez avec cette véhémence, messieurs les nationalistes flamands, je vous dis : tout le problème, c'est celui-ci : Est-ce qu'enfin, en Flandre, on aura le courage de faire face à votre démagogie et à la surenchère? C'est de la réponse à cette question que dépend le salut de la Belgique. (*Très bien! et applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. — M. Relecom vient de déclarer au bureau qu'il a confondu la demande d'autorisation d'impression de sa proposition avec la demande de prise en considération.

La première a eu lieu, la seconde n'a pas eu lieu. M. Relecom m'autorise à dire à la Chambre que le président avait raison. Mais le cas est tellement rare que je le remercie publiquement.

La parole est à M. Fieullien.

M. Fieullien (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, les personnes peu au courant des choses politiques de notre pays qui ont assisté à la séance d'hier se sont certainement demandé : Que se passe-t-il dans ce pays, réputé comme étant un pays de bon sens? Comment se fait-il que, à une époque où tout le monde ne devrait songer qu'aux choses essentielles dont dépendent la vie du pays, l'attention de l'opinion publique soit ailleurs? Pourquoi cet accueil si froid réservé hier à la déclaration ministérielle?

Ayons le courage de reconnaître qu'il existe un malaise général dans le pays. L'atmosphère est mauvaise. Alors que nous devrions surtout nous intéresser de ce qui devrait naturellement faire l'objet de nos préoccupations constantes, la crise que nous subissons, la gravité de la situation financière, le danger qui peut résulter de complications internationales et d'essayer de trouver des remèdes à ces maux si graves, nous nous dressons les uns contre les autres pour une question de sentiment.

C'est une question de sentiment qui préoccupe en ce moment la Belgique entière.

M. Allewaert. — Mais non. Ce que certains veulent, surtout les libéraux, c'est la dévaluation.

M. Fieullien. — Il est profondément regrettable qu'une question comme l'affaire Martens puisse nous empêcher de délibérer sérieusement et de nous occuper des intérêts essentiels du pays. Quelle responsabilité pour ceux qui nous ont mis cette affaire sur les bras!

M. Vindevogel. — Les libéraux étaient au gouvernement lorsque le docteur Martens a été nommé à l'académie.

M. Fieullien. — Ceux qui mettent au premier plan l'affaire Martens sans se préoccuper des autres problèmes très graves qui se posent à l'heure présente méconnaissent l'intérêt évident du pays. Cette affaire cause un malaise profond dans le pays. Il faut dissiper ce malaise. Le pays veut qu'une solution y soit donnée et qu'elle disparaisse pour ne plus renaître. Cette question résolue, l'accord serait bien plus facile sur les problèmes importants qui se posent devant le pays.

M. Allewaert. — Mais non.

M. Fieullien. — Ayons le courage de reconnaître que, si la question Martens était définitivement close, l'atmosphère serait rasserénée et nous pourrions travailler utilement. D'ailleurs, si c'était encore possible, nous ferions, vous comme nous, l'impossible pour que pareille affaire ne vît jamais le jour.

De heer Allewaert. — Dat is de zaak niet, maar wel dat de liberalen dit als voorwendsel nemen.

M. Fieullien. — C'est possible. Les libéraux ont aussi leur part de responsabilités. Ils n'ont pas fait d'objection à la nomination du docteur Martens quand ils siégeaient dans le gouvernement précédent.

Mais ce n'est pas cela que je veux examiner pour le moment. Je dis à M. le premier ministre que, s'il veut obtenir la confiance à laquelle M. le ministre des finances faisait appel hier, s'il veut avoir l'appui de tous les bons citoyens, il faut que la question Martens disparaisse de l'horizon politique. Je suis heureux de la déclaration qu'il a faite hier à ce sujet : il entend donc soumettre à une enquête sérieuse les faits récemment révélés dans la presse au sujet du docteur Martens, ainsi que la question de savoir s'il est vrai ou non qu'il ait assisté, des tranchées allemandes, au bombardement des soldats alliés. Mais je dis à l'honorable premier ministre que, s'il veut véritablement que la paix puisse se faire dans la concorde et la confiance, il faut que cette enquête se fasse rapidement.

L'honorable ministre des finances nous a fait hier un exposé bref, mais clair de la situation financière. Il nous a annoncé quelques-unes des mesures que le gouvernement comptait prendre pour y porter remède. Je lui pose la question précise que voici : Etes-vous aujourd'hui, en ce moment encore, dans les mêmes dispositions que hier?

M. Lahaut. — Oui ou non?

M. Fieullien. — Je précise ma pensée. Vous avez préconisé certaines mesures urgentes. Ces mesures subsistent-elles? En d'autres termes, est-ce qu'à la suite de la réunion du conseil général du parti ouvrier, qui a eu lieu ce matin, vous n'avez pas été amené à modifier certaines mesures que vous envisagiez hier comme indispensables? Avez-vous été amené à changer votre fusil d'épaule?

M. Gailly. — Et quand cela serait?

M. Scheyvenels. — Est-ce que la droite ne s'est pas réunie également?

M. Fieullien. — Je ne reproche pas au parti socialiste de s'être réuni, je pose une question précise à M. le ministre des finances.

M. Henon. — Vous faites appel à la bonne entente et vous semez la discorde.

M. Fieullien. — Dans l'intérêt même de la discussion qui va se poursuivre et dans l'intérêt du vote qui doit intervenir à la fin de cette discussion, je demande, d'une façon nette et précise, s'il y a quelque chose de changé?

M. Sauya. — Et que l'on précise : nous le désirons aussi.

M. Fieullien. — Remarquez, messieurs, que ma demande n'est dirigée contre personne.

M. Lahaut. — C'est, de votre part, une simple curiosité!

M. Fieullien. — Une curiosité légitime, monsieur Lahaut.

M. Lahaut. — Ne soyez pas trop cruel, monsieur Fieullien. Ne voyez-vous pas combien les ministres sont embarrassés? Ils viennent de se réunir pendant une heure et ils ne savent pas encore où ils vont.

M. Fieullien. — Vous êtes sans doute jaloux, monsieur Lahaut, de ne pas avoir l'occasion de faire vous-même la demande?

M. Lahaut. — Mais pas du tout! Je connais déjà la réponse qui va vous être faite. Ils ont capitulé et il est inutile que je pose la question. L'ancien premier ministre est allé leur mettre les points sur les « i ».

M. Fieullien. — J'espère qu'il n'y a eu de capitulation de la part de personne. J'en reviens à la déclaration du premier ministre.

J'ai été assez surpris de ne pas trouver dans la déclaration ministérielle plus de précisions concernant les moyens à envisager pour réaliser l'équilibre budgétaire.

Je lui demande notamment de nous dire ce qu'il compte faire pour mettre fin aux procédés inadmissibles employés pour obtenir les crédits du budget extraordinaire.

Permettra-t-il que l'on continue à tromper le parlement dans l'estimation des dépenses nécessaires pour les travaux pour lesquels un premier crédit est demandé, en estimant, par exemple, à 60 millions la dépense envisagée alors qu'on devait savoir que la dépense réelle serait bien plus considérable?

De heer Romsée. — Zeer wel!

M. Fieullien. — Au lieu de 60 millions, on inscrit alors 120 millions, sans autre indication et ensuite le gouvernement, pressé de questions, est obligé de reconnaître qu'il s'agit de plus de 200 millions. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

L'honorable ministre des finances qui vient de nous quitter a déjà fait état de ces abus dans un discours qu'il a prononcé au Sénat.

M. Allewaert. — C'est pour Bruxelles!

M. Fieullien. — Le gouvernement entend-il continuer dans la voie que je viens de dénoncer?

D'autre part, on avait prévu 175 millions pour un canal du Borinage, dont personne n'a jamais justifié l'utilité, alors qu'il va coûter 500 millions.

M. Gobiet. — C'est inexact!

De heer Allewaert. — Aan sommige werken gaven zij 110 t. h. toelagen!

M. Fieullien. — Je ne veux pas, pour le moment, m'étendre plus longuement sur la façon dont les budgets extraordinaires ont été dressés, l'occasion s'en présentera sous peu quand la Chambre examinera le budget extraordinaire pour 1939.

La Chambre sera édifiée et étonnée. Elle sera étonnée d'apprendre que les ministres responsables ignoraient tout cela, comme le déclare une réponse du ministre des travaux publics, qui nous a dit : « Je n'y suis pour rien, c'est l'O. R. E. C. qui est responsable. »

M. Van Hecke. — Il faudrait faire une enquête à ce sujet.

M. Fieullien. — Sujet d'étonnement aussi quand le ministre des travaux publics vous répond : « Je ne suis pas à même de vous répondre : je me suis borné à exécuter les décisions du département de l'instruction publique. »

M. Gobiet. — C'est ce qui se passe aussi pour vos églises.

M. Fieullien. — Quand alors on se tourne vers le département, on apprend que le département a laissé en somme la bride sur le cou au directeur de l'établissement et à son architecte.

M. Hubin. — Ce sont des offices irresponsables : ce sont ceux-là qui nous tuent.

M. Fieullien. — S'il y a des offices irresponsables...

M. Sap. — ... qu'on les supprime tous!

M. Fieullien. — Oui, qu'on les supprime et qu'on indique ceux qui sont les responsables. Il faut, en tout cas, que des erreurs pareilles ne puissent plus se commettre.

M. Van Cauwelaert. — Les responsables doivent être les ministres.

M. De Winde. — Lesquels doivent inscrire les crédits nécessaires au budget.

M. Sindic. — Au lieu de cela, quand les ministres voient que cela ne va plus, ils s'en vont! Commencez par établir la responsabilité ministérielle.

M. Fieullien. — Il faut que pareilles erreurs ne se reproduisent plus et j'attends à cet égard une déclaration précise de l'honorable premier ministre.

Si l'on n'avait pas procédé de cette façon, on ne serait pas aujourd'hui à se creuser la tête pour chercher comment on trouvera l'emprunt indispensable pour couvrir ces folles dépenses.

De heer Allewaert. — Het is zoo!

M. Fieullien. — Si vous avez l'énergie nécessaire pour combattre ces abus, monsieur le premier ministre, le concours de la Chambre tout entière vous est acquis.

Permettez-moi aussi, monsieur le premier ministre, au moment où vous songez, sous la force des circonstances, à demander des sacrifices aux agents de l'Etat, de vous demander si l'on songe suffisamment aux moyens de faire d'autres économies. Est-il admissible, par exemple, qu'au moment où la population scolaire diminue d'année en année, on oblige des administrations communales à faire des dépenses inutiles pour la construction d'écoles...

M. Gailly. — Et vous ne parlez pas de vos chapelles?

M. Fieullien. — Peut-on admettre qu'on dépense des millions pour des écoles moyennes dont l'utilité n'est pas démontrée? (*Très bien! sur quelques bancs à droite.*)

M. Van Glabbeke. — Voilà, nous y sommes : on cherche à saboter la loi Missiaen et la loi Vanderpoorten. Voilà la vérité. On cherche à saboter l'enseignement officiel, avec la complicité des socialistes.

M. Fieullien. — Vous aurais-je touché, par hasard, monsieur Van Glabbeke?

M. Van Glabbeke. — Vous essayez, vous, de toucher à l'enseignement officiel avec la collaboration des socialistes. (*Nombreuses interruptions.*)

M. Fieullien. — J'ai déjà tiré de l'intervention de M. Van Glabbeke la conclusion que j'ai été parfaitement compris.

M. Van Glabbeke. — Vous ne demandez qu'une chose : l'application intégrale de la loi Marck et le sabotage des lois Missiaen et Vanderpoorten.

M. Fieullien. — Il faut faire le nécessaire, mais pas du superflu. Il ne faut surtout pas détourner les lois de leur but et ne pas vouloir créer un enseignement primaire ou gardien dans les écoles moyennes. L'enseignement primaire et gardien sont assurés par les communes; l'Etat n'a pas à s'en occuper.

M. Missiaen. — Il faut appliquer la loi, un point c'est tout.

M. Van Glabbeke. — Vous savez très bien, monsieur Missiaen, qu'ils n'appliquent pas la loi et que demain ils la saboteront avec l'aide de vos amis. (*Interruptions diverses.*)

M. le président. — Ne vous fâchez donc pas, monsieur Van Glabbeke. C'est si vilain! (*Hilarité.*)

M. Fieullien. — Je désire, avant de terminer, traiter un dernier point. Je demande au gouvernement de bien vouloir le plus rapidement possible nous fournir un plan financier complet.

M. Lahaut. — Vous l'aurez.

M. Fieullien. — Nous ne voulons pas recommencer l'expérience du gouvernement Spaak. Celui-ci avait, en même temps que le budget des voies et moyens, déposé un projet de loi accordant au gouvernement certains pouvoirs qu'il estimait indispensables pour l'exécution du budget tel qu'il avait été déposé. Vous savez ce qui en est advenu. Nous avons voté le budget, mais quant à l'autre projet, il dort toujours.

M. Spaak. — C'est parce que j'ai été renversé.

M. Fieullien. — Si vous l'aviez voulu, ce projet de loi aurait été voté. (*Colloques.*)

M. Van Hecke. — Vous en avez eu tout le temps.

M. Fieullien. — Nous désirons connaître exactement les intentions du gouvernement. Le gouvernement nous a dépeint la situation financière, il a fait connaître certaines mesures de redressement et en a annoncé d'autres. Il faut que nous connaissions le plus rapidement possible le plan complet de redressement dont on nous a parlé hier.

M. Vindevogel. — Il ne connaît qu'une seule mesure : c'est la diminution des salaires.

M. Fieullien. — Mais, monsieur Vindevogel, je crois que vous désirez aussi connaître le plan de redressement dont le gouvernement nous a parlé hier.

M. Vindevogel. — Absolument.

M. Fieullien. — Il est surtout inadmissible que le gouvernement nous demande de voter dans l'équivoque. C'est pourquoi j'ai posé au début de mon discours une question très nette au gouvernement.

Je termine, messieurs, en me permettant de vous rappeler la situation dans laquelle nous nous trouvions en 1935, à la veille de l'avènement du gouvernement qui a opéré la dévaluation. Nous entendions ici aussi des critiques violentes contre des mesures de redressement, contre le gouvernement de la déflation, contre le gouvernement des « affameurs ». Pendant qu'on protestait ainsi, pendant qu'ici on perdait son temps à faire des discours contre certains sacrifices légers, des naufrageurs du franc travaillaient dans l'ombre.

M. Allewaert. — Comme maintenant.

M. Fieullien. — N'est-ce pas la même chose aujourd'hui?

M. Allewaert (*désignant les membres libéraux*). — Voilà les naufrageurs qui se disent des patriotes!

M. Samyn. — Et aussi la Société Générale.

M. Fieullien. — Il ne faut pas que les événements douloureux de 1935 se reproduisent. Il ne faut pas que ceux qui spéculent véritablement sur la misère de la masse puissent une nouvelle fois profiter d'une situation malheureuse.

Que le gouvernement fasse disparaître l'obstacle Martens, qu'il ait un programme clair et précis, et avec le concours de tous les citoyens de bonne volonté nous rétablirons la prospérité du pays. (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs à droite.*)

M. le président. — Il y a encore 11 orateurs inscrits. (*Exclamations.*) Il nous reste à entendre 5 catholiques, 3 socialistes, 2 libéraux et 1 nationaliste flamand. Je vous propose de clore la liste des orateurs. (*Adhésion.*)

Je vous demande également de noter, messieurs, que nous devrons procéder éventuellement à un vote aujourd'hui même.

M. Allewaert. — Non! non!

DES VOIX SUR DE NOMBREUX BANCS : Si! si!

M. Deconinck. — Votons aujourd'hui!

M. le président. — La parole est à M. le premier ministre. (*Mouvement d'attention.*)

M. Pierlot, premier ministre. — Je n'ai pas bien compris, dans le bruit de l'assemblée, quelles étaient les dispositions de la Chambre au sujet de la proposition que vient de faire M. le président.

En tout cas, je tiens à déclarer que, dans la pensée du gouvernement, il est indispensable que la Chambre vote aujourd'hui sur la conclusion de ce débat.

M. le président. — C'est exactement la proposition que j'ai eu l'honneur de faire, et j'ai demandé en même temps de clore la liste des orateurs.

Si nous sommes d'accord, il en sera ainsi. (*Interruption de M. Vindevogel.*)

M. Carton de Wiart. — Limitons les discours!

M. le président. — La parole est à M. Van Glabbeke.

M. Van Glabbeke (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, le 21 mai 1935...

M. Lahaut. — C'est déjà vieux!

M. Van Glabbeke. — ... l'actuel ministre des finances, M. Gutt, mis sur la sellette devant la commission d'enquête parlementaire chargée de rechercher les responsabilités de la dévaluation du franc, — commission dite « commission Jaspar », parce qu'elle fut présidée par feu le ministre d'Etat Henri Jaspar, — M. Gutt disait : « J'estime qu'on ne peut pas combattre des idées avec des gendarmes. »

Depuis une quinzaine de jours, messieurs, j'ai compris toute la portée de cette pensée profonde de l'actuel ministre des finances. (*Hilarité.*)

M. Sindic. — On finit par comprendre.

M. Van Glabbeke. — En voyant les contingents de gendarmerie...

M. Allewaert. — Cela regarde M. Max.

M. Van Glabbeke. — ... auxquels l'autorité compétente a donné l'ordre de garder la zone neutre, nous finissons, en effet, par comprendre.

DES VOIX SUR DE NOMBREUX BANCS : C'est Max!

M. Van Glabbeke. — Permettez-moi de vous dire que je sais très bien qui prend ces mesures d'ordre. (*On crie : Max! Max!*) Là n'est pas la portée de mon observation. (*Ah! ah!*) La portée de mon observation, c'est d'atteindre ceux qui rendent ces mesures nécessaires, c'est-à-dire les membres du gouvernement. (*Interruption de M. Vindevogel. — L'orateur riposte en imitant la voix de M. Vindevogel. — Vives protestations et exclamations sur de nombreux bancs.*)

De heer Allewaert. — Zijn dat Oostendsche manieren?

De heer Van Cauwelaert. — Ik vraag het woord voor een terugroeping tot de orde.

SUR LES BANCS LIBÉRAUX : Assis! M. Van Glabbeke seul a la parole.

De heer Coussens. — Van de tribune!

M. le président. — Messieurs, un membre de la Chambre me parlait de la liste des orateurs au moment où un incident semble s'être produit. Je dois vous dire que je n'ai rien entendu. Je ne sais donc pas ce qui s'est passé.

M. Sindic. — Que M. Van Glabbeke répète ce qu'il vient de dire!

De heer Van Cauwelaert. — Ik vraag het woord voor terugroeping tot de orde van het lid dat thans op de tribune staat. (*De vergadering wordt woelig. — Van op de liberale banken wordt geroepen : Assis! — De voorzitter hamert op zijn lessenaar.*)

M. le président. — Je demande à l'honorable membre de bien vouloir répéter ce qu'il vient de dire. (*Hilarité. — Applaudissements.*)

De heer Allewaert. — Hij durft het niet. Het zijn achterbuurpraktijken.

De heer Coussens. — Onze werklieden zijn deftiger dan gijllie, liberalen!

De heer Van Cauwelaert. — Ik vraag nogmaals het woord, mijnheer de voorzitter, voor een terugroeping tot de orde.

M. le président. — M. Van Cauwelaert demande la parole pour un rappel au règlement. (*Non! non! sur les bancs des libéraux. — Ja! ja! op de banken der Vlaamsche katholieken.*)

M. Mundeleer. — Monsieur le président, on n'a pas le droit d'interrompre la discussion. (*Colloques. — De nombreux membres s'interpellent sur plusieurs bancs. — Rumeurs prolongées. — M. Mundeleer reprend la parole à plusieurs reprises au milieu du bruit, sa voix est couverte par les interruptions des membres nationalistes flamands.*)

De heer Van Cauwelaert. — Mijnheer de voorzitter, mevrouwen, mijne heeren, wij zijn... (*Non! non! — Clameurs sur les bancs libéraux.*)

M. le président. — Messieurs, l'article 21 de notre réglement est formel : « Nul n'est interrompu lorsqu'il parle, si ce n'est pour un rappel au règlement. »

M. Mundeleer. — Par le président.

De heer Van Cauwelaert (*terugroeping tot het reglement*) (1). — Artikel 21 geeft den voorzitter het recht een spreekbeurt te onderbreken. Weinige woorden zullen de Kamer overtuigen dat hetgeen gebeurd is, noodzakelijk moest leiden tot incidenten en er sancties moesten getroffen worden.

Wij zijn steeds zeer toegevend. Doch deze toegevendheid moet binnen de perken der wellevendheid blijven. Wij zijn hier geen circus. Indien sommige leden andere leden willen nabootsen, kan hun dat passen. Ons past zulks niet. (*Handgeklap op katholieke banken.*)

(1) Overgenomen uit het *Beknopt Verslag*. (Beslissing van de K. d. V. dd. 11 Maart 1896.)

Wij nemen het des te minder aan van iemand, welke met zijn opvoeding en zijn beroep het voorbeeld moet geven.

Ik hoop dat M. Van Glabbeke niet zal aarzelen zijn verontschuldigingen aan te bieden. (*Zeer wel! op talrijke banken.*)

De heer voorzitter. — Dames en heeren, ik heb gedurende een oogenblik den spreker niet kunnen volgen, ten gevolge van een vraag die mij werd gesteld. Ik vraag thans aan den heer Van Glabbeke dat hij voldoening geve aan het verzoek dat tot hem wordt gericht. Het kan eenieder gebeuren zich uit te drukken op een manier die niet betaamt. Dat kan bij toeval gebeuren. Ik ben overtuigd dat het achtbaar lid spijt heeft over het gebeurde en ik vraag hem dit te willen bevestigen.

M. Van Glabbeke. — Messieurs, à la suite du rappel au règlement qui vient d'être fait par l'honorable M. Van Cauwelaert, ainsi qu'à la suite de la demande d'explications qui vient d'être formulée par notre honorable président, je tiens à répondre deux choses.

J'avais la parole et, pour m'interrompre, il a fallu que M. Van Cauwelaert fît appel abusivement à des dispositions qui visent le rappel au règlement. Or, je constate qu'il n'a fait allusion à aucun article du règlement qui aurait été violé par moi-même. (*Très bien! sur les bancs libéraux.*)

Cette première remarque étant faite du point de vue réglementaire, je dirai ensuite que je regrette, autant que d'autres membres devraient le regretter, l'incident qui vient de se produire et qui est dû en majeure partie au fait qu'un des membres m'a interrompu dans un brouhaha tel que je devais supposer que certains membres me provoquaient et voulaient m'empêcher de parler, malgré que notre président m'avait donné la parole. (*Interruption de M. Coussens.*)

Dans ce brouhaha, il m'était impossible de comprendre, pour pouvoir éventuellement y répondre, ce qu'un des membres disait ou criait. J'ai eu tort et je regrette d'avoir imité le son de sa voix au moment où il criait des paroles inintelligibles. (*Hilarité sur de nombreux bancs.*) Peut-être cela lui servira-t-il à l'avenir pour qu'il ne m'interrompe plus. (*Nouveaux très bien! sur les bancs libéraux.*)

De heer Van Cauwelaert. — Het achtbaar lid moet geen bespotting voegen bij een onbeschoftheid.

De heer voorzitter. — Ik heb gezegd wat ik te zeggen had en ik verzoek het achtbaar lid voort te gaan.

M. Van Glabbeke. — Messieurs, j'opposerai le silence aux nouvelles provocations de M. Van Cauwelaert et je considère cet incident comme étant ainsi liquidé. Je tiens à rappeler qu'au début de mon intervention je citais une parole qu'avait prononcée l'actuel ministre des finances : il avait dit qu' « on ne peut combattre des idées avec des gendarmes ».

M. Vindevogel. — Avec des cris comme vous le faites! Voilà ce que vous avez appris à Ostende!

M. Van Glabbeke. — Monsieur Vindevogel, vous avez tort de récidiver!

M. le président. — Je vous en prie! L'incident est clos, ne le recommencez pas. Ce débat devient lamentable.

M. Vindevogel. — Punissez M. Van Glabbeke.

M. Van Glabbeke. — Je ne me laisserai pas impressionner par les interventions de notre collègue Vindevogel, dont je fais juge la Chambre tout entière. Je dirai malgré lui et contre lui ce que j'avais l'intention de dire quand je suis monté à cette tribune.

Je disais donc que la vue de cette gendarmerie, à laquelle ceux qui sont responsables de l'affaire Martens ont dû avoir recours, vient confirmer le bien-fondé de cette pensée dont l'auteur n'est autre que l'honorable M. Gutt.

Messieurs, une chose est certaine. Si l'on doit avoir recours à ces mesures d'ordre, c'est parce que le pouvoir exécutif essaie de lutter avec des forces de gendarmerie contre les idées saines et contre les sentiments patriotiques de la population. (*Vives exclamations sur un grand nombre de bancs.*)

Vos interruptions ne m'impressionnent pas. Ce qui est vrai, c'est que l'on a porté atteinte au patrimoine moral de la nation. (*Très bien! sur les bancs libéraux. — Exclamations sur un grand nombre d'autres bancs.*)

Messieurs, ce problème moral reste posé tout entier.

Hier, nous avons eu l'occasion d'assister à un scénario assez bien organisé, bien qu'un peu vieillot et guindé. C'est un scénario qui sent son époque, et nous, les jeunes, avec notre sens des réalités, nous ne nous y laissons plus prendre.

L'honorable premier ministre, M. Pierlot, invité par le président de la droite, M. Carton de Wiart, qui, si nous devons l'en croire, ne parlait pas au nom de la droite, mais qui disait quand même des choses qu'il aurait dites au nom de la droite s'il avait parlé au

nom de la droite (*rires*), l'honorable premier ministre, dis-je, a déclaré à la Chambre que cette affaire Martens, qui, malheureusement, — quel que soit le vote que nous émettrons, — continuera à empoisonner l'atmosphère nationale, était grave. Il a ajouté que le gouvernement actuel ne répond pas de ce choix.

Je me permets de répondre à l'honorable premier ministre que dans l'actuel gouvernement siègent quand même deux ministres qui ont fait partie du cabinet précédent et qui se sont donc déclarés solidaires avec la nomination du Dr Martens qu'aujourd'hui l'honorable M. Pierlot affirme ne pas vouloir s'attribuer et pour laquelle il décline d'ailleurs toute responsabilité.

Je me demande ce que doivent avoir pensé l'honorable M. Marck et le lieutenant général Denis quand ils ont entendu cette affirmation de l'honorable M. Pierlot!

Messieurs, on nous a dit hier que la lumière, toute la lumière serait faite sur les nouveaux faits de l'affaire Martens. Dois-je vous dire que la question n'était pas là? La question était de savoir s'il convient, oui ou non, qu'un homme qui indiscutablement avait poignardé le pays dans le dos en temps de guerre siège dans une académie royale. La véritable question est là.

L'actuel gouvernement veut bien reconnaître qu'une erreur a été commise dans cette affaire. C'est un premier pas. Mais M. Pierlot et les nouveaux ministres sont-ils disposés à réparer cette erreur? Voilà la question qui doit être tranchée.

Messieurs, que constatons-nous? Au lieu d'essayer de réparer l'erreur commise, on veut mettre cette affaire Martens sur une voie de garage. On veut endormir l'opinion publique et le parlement par une procédure au sujet de laquelle l'honorable M. Pierlot évite prudemment de donner des précisions.

Cette voie de garage peut être l'échappatoire qui permettra à un certain nombre de nos collègues d'accorder leur confiance au gouvernement. Mais croyez bien que cette échappatoire ne donnera pas satisfaction à l'opinion publique.

Quel est le fait dominant de la composition de l'actuel gouvernement? C'est un gouvernement qui a été constitué suivant la formule bipartite; c'est un gouvernement catholique-socialiste. Comme ce gouvernement avait vu le jour en période de mardi-gras, on a essayé de le travestir un tant soit peu en adjoignant à cette équipe catholique-socialiste quelques techniciens. C'est ce qui a permis à l'honorable premier ministre, au cours de ses négociations combien laborieuses, de dire à un moment donné : « On parle d'un cabinet d'affaires. Eh bien oui, ce sera un cabinet qui s'occupera des affaires du pays. »

Certains journaux catholiques ont publié la liste des membres de ce gouvernement et ont, entre parenthèses, accordé l'étiquette libérale à deux membres de l'actuel gouvernement. Il ne peut y avoir à ce sujet — je l'ai dit d'ailleurs hier, lors d'une interruption, à l'honorable M. Piérard — la moindre équivoque. Il n'y a pas de libéraux dans ce gouvernement. C'est une malice cousue non pas de fil blanc, mais de câble, d'avoir imprimé dans les journaux catholiques que certaines personnalités seraient quand même d'opinion libérale. Il a été surtout question de M. Gutt dans les journaux catholiques. On essaie d'induire l'opinion publique en erreur. Je me permets de signaler, et sur ce point je suis certain que l'honorable ministre des finances lui-même sera d'accord avec moi, que M. Gutt n'appartient pas au parti libéral. Il résulte clairement de certaine correspondance que j'ai eu l'honneur d'avoir sous les yeux...

M. Pierlot, premier ministre. — Voulez-vous le document?

M. Van Glabbeke. — ... il résulte clairement de cette correspondance que l'actuel ministre des finances n'a jamais accepté de faire partie du parti libéral. (*Exclamations sur divers bancs.*)

En manière telle que l'équivoque que l'on a voulu créer dans le pays est levée. Personnellement, je m'en réjouis parce que l'actuel ministre des finances, vice-président de la Ford Motor Company of Belgium, est un homme à qui se rattache le souvenir d'avoir, au cours d'un de ses voyages en Amérique — car il est un grand voyageur devant l'Eternel — préparé les bases d'un accord qui a signifié la mort de l'industrie automobile belge. D'autre part, il est des gens dans cette enceinte qui ont bonne mémoire, et notamment il en est qui se souviennent des conclusions du rapport général de la commission d'enquête sur les interventions de crise et sur les collusions entre la politique et la finance, rapport dans lequel on trouve la conclusion suivante au sujet de l'emprunt Mendelssohn :

« Cette affaire est particulièrement grave », disait cette commission, présidée par M. Servais, ancien procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles et ministre d'Etat.

Grave, parce qu'elle a coûté à l'Etat belge la coquette somme de 215,100,000 francs!

M. Sap. — Vous ne dites pas la vérité, et vous le savez.

M. Van Glabbeke. — Permettez-moi de vous dire, monsieur Sap, que vous avez tort d'intervenir dans des questions de collusion politico-financière.

M. Sap. — Que voulez-vous dire? Expliquez-vous. Allez-y!

M. Van Glabbeke. — Vous avez tort d'insister, monsieur Sap, et vous le savez fort bien. Je me demande ce que pensent les électeurs catholiques quand ils voient la physionomie de ce gouvernement bipartite, et je voudrais savoir aussi ce que pense le corps électoral socialiste lorsqu'il voit aujourd'hui dans le gouvernement, soutenu par le parti ouvrier, ceux qu'autrefois les chefs socialistes insultaient d'affameurs du peuple?

M. Henon. — Quand nous parlions des libéraux!

M. Van Glabbeke. — Quand on examine le programme de ce gouvernement, si l'on s'en tient à la déclaration qui a été faite hier par le premier ministre, on constate que ce programme peut se résumer en un seul mot : déflation!

M. Carton de Wiart. — Vous avez dit vous-même tout récemment que ce mot ne voulait rien dire.

M. Van Glabbeke. — Vous faites erreur, monsieur Carton de Wiart. Permettez-moi de vous rappeler que, il y a quelques mois, l'honorable M. Marcel-Henri Jaspar attirait la vigilante attention du gouvernement sur la situation économique et financière du pays, et annonçait qu'on allait en ligne droite vers une déflation si l'on ne prenait pas des mesures pour remédier à la situation.

M. Sindic. — M. Jaspar venait alors de quitter le ministère.

M. Van Glabbeke. — Je dis que ce programme est un programme extrêmement pénible. On nous annonce une réduction de 5 p. c. sur les traitements et les pensions; on a fait une prudente réserve à ce sujet en ce qui concerne les pensions de vieillesse et d'invalides de guerre notamment. D'autre part, on nous annonce une baisse de l'index de dix points, ce qui n'est qu'un habile tour de passe-passe.

M. De Winde. — C'est de la déflation.

M. Van Glabbeke. — Je crois que des économies de l'espèce seront très mal vues dans le public. Le gouvernement a annoncé également... (*Interruption de M. Allewaert.*)

Monsieur Allewaert, je vous méprise après ce qui s'est passé tout à l'heure.

Le gouvernement a annoncé une lutte contre les cumuls. Je pense que l'actuel gouvernement est particulièrement mal placé pour aborder cette lutte. Il faudrait que certains membres du gouvernement commencent par faire eux-mêmes leur acte de contrition. J'ai, en effet, sous les yeux, du point de vue cumuls, les titres de noblesse de certains membres du gouvernement. Il y a, par exemple, l'actuel ministre des affaires économiques, qui est vice-président de l'Union des Centrales électriques des provinces de Liége, Namur et Luxembourg, et qui fait partie de vingt conseils d'administration.

M. Fieullien. — M. Relecom l'a déjà dit avant vous.

M. Van Glabbeke. — Dans ces conditions, je me dispense de lire cette liste.

M. Carton de Wiart. — Nous soulignons une telle collaboration. (*Rires.*)

M. Van Glabbeke. — Je constate donc qu'il y a dans ce gouvernement des situations de cumuls invraisemblables, et je demande à M. le premier ministre si ces cumuls continueront.

Je demande au gouvernement : Est-ce que ces cumuls vont continuer à exister pendant la vie ministérielle de ces personnes, qui sont en même temps administrateurs délégués de différentes sociétés, — et nous savons combien ces occupations sont absorbantes, — ou bien est-ce que ces nouveaux ministres vont mettre fin à leurs mandats dans ces sociétés d'électricité et autres?

Quoi qu'il en soit, la question est posée et peut-être répondra-t-on.

On parle aussi de la lutte contre les trusts d'électricité. Je pense que le gouvernement sera également fort mal placé pour entamer cette lutte contre les trusts d'électricité, qui sont si amplement représentés au sein de l'actuelle équipe ministérielle. C'est un secret de polichinelle que, depuis de longs mois, les trusts d'électricité, sentant qu'une réglementation approche, avaient offert en pâture une trentaine de millions, sous forme d'avantages aux consommateurs, dans l'espoir d'échapper à cette réglementation devenue indispensable. Si c'est cela que le gouvernement a promis hier d'accepter, je crois que ce serait une mauvaise action, car ce ne pourrait être que la contre-partie de l'abandon de toute réglementation, devenue pourtant indispensable. M. Hubin le sait et nous

avons déjà à nous deux réclamé, à diverses reprises, cette réglementation, parce que les abus dont sont victimes les consommateurs sont flagrants. Si c'est cela que le gouvernement annonce, je dois vous déclarer qu'on ne s'y laissera pas prendre.

Messieurs, le gouvernement a donné des renseignements sur sa politique financière, et comme tous les gouvernements qui se sont succédé depuis bon nombre d'années, nous voyons que le gouvernement actuel entend maintenir l'équilibre du budget.

Ceux, messieurs, qui ont voté, dans ces derniers temps, les crédits supplémentaires qu'on nous a demandés savent ce que signifie cette promesse de maintenir l'équilibre budgétaire! Mais, quoi qu'il en soit, je tiens à préciser que, dans la mesure où l'actuel gouvernement entreprendra des réformes et veillera à ce que la situation du pays soit saine, il trouvera, j'en suis convaincu, un appui sérieux sur les bancs libéraux, mais uniquement dans cette stricte mesure-là. En effet, messieurs, lorsqu'on vient nous dire, comme l'a fait hier l'honorable premier ministre, qu'il veillera à la stricte exécution des budgets, je lui réponds qu'il suffit pour cela de lire le rapport qui fut déposé par mon collègue libéral M. Leclercq, lors du vote des crédits supplémentaires, pour se rendre compte qu'il n'y a plus de surveillance d'exécution des budgets, que le contrôle parlementaire est devenu illusoire, je dirai même une plaisanterie en matière de budget. La faute en est assurément aux gouvernements qui se sont succédé depuis des années et qui n'ont jamais manqué de ne soumettre l'addition qu'au moment où la Chambre n'avait plus l'occasion d'examiner la chose par le détail, de manière telle que les crédits supplémentaires ont toujours été votés avec résignation parce que la Chambre se disait : Les dépenses ont quand même été faites, il faudra bien les payer.

M. De Winde. — Et l'on met cinq ou six mois à voter les budgets de dépenses et la Chambre y ajoute encore parfois...

M. Van Glabbeke. — Messieurs, la vérité est que l'on continuera à dépenser comme par le passé, que l'on continuera à créer toutes espèces d'offices, qui servent en quelque sorte de maisons de retraite au personnel politique usé. On voit ainsi siéger, dans ces offices, d'anciens membres du parlement, parfois d'anciens ministres, qui, le même jour, tiennent trois séances dans trois offices différents et touchent quatre cents francs de jetons de présence par réunion, ce qui leur permet de gagner une bonne journée.

Ces offices se réunissent quatre ou cinq fois par mois, de sorte que leurs membres arrivent à justifier un revenu mensuel de l'ordre de six mille francs. Ils parviennent à piller ainsi les deniers publics par leurs jetons de présence. Cette situation durera comme par le passé. On continuera à faire de nouvelles nominations, comme par le passé. A ce sujet, vous avez entendu dire par l'honorable premier ministre qu'on allait dédoubler le ministère de l'instruction publique avec toutes les nominations que cela comporte et toutes les dépenses qui en découleront. Messieurs, vous voyez vous-mêmes où cela va conduire le pays.

Par ailleurs, hier, l'honorable ministre a dit qu'il allait reprendre l'étude de la question du chômage. Mais, messieurs, quand la situation du chômage est grave, comme c'est le cas actuellement, il ne s'agit plus d'étudier la question, mais de prendre des mesures immédiates.

Un mot maintenant de l'assurance-chômage obligatoire. Je pense que M. le premier ministre a fait une allusion discrète hier, en parlant du chômage, au projet de loi sur l'assurance-chômage obligatoire. J'ai l'impression que c'était là le fond de sa pensée. Eh bien, messieurs, il eût été intéressant de connaître les intentions du gouvernement à cet égard. Va-t-il faire voter ce projet d'assurance de chômage obligatoire? Oui ou non, compte-t-il le faire voter avec ou sans précompte? Voilà, messieurs, des précisions qu'il eût été intéressant de voir figurer dans la déclaration ministérielle. On s'en est bien gardé, car on désire envelopper tout cela d'un tissu d'équivoques et d'imprécisions qui permettront toujours de manœuvrer.

Messieurs, on a aussi parlé de la réforme administrative. Nous en avons eu récemment un brillant exemple au ministère des finances. On a voulu y introduire une réforme pour laquelle on n'avait même pas consulté les directeurs généraux, alors que la loi obligeait le gouvernement à prendre leur avis. Si c'est dans cette voie qu'on entend continuer à réformer l'administration, je dois déclarer tout de suite que je ne suis pas d'accord. Je m'empresse cependant d'ajouter, pour être complet dans mon exposé, que l'arrêté prétendûment délibéré en conseil des ministres, fut retiré avant sa publication au *Moniteur* et remplacé par un autre, tout à fait différent. Qui donc peut approuver des méthodes de ce genre?

Enfin, on a parlé d'autonomie culturelle. Le parti libéral ne demande qu'à voir se développer les deux communautés dans un sens harmonieux et national. Or, on nous annonce des mesures qui sont véritablement la préparation de la scission administrative du pays. Soyez assurés que si, demain le ministère de l'instruction publique est scindé du haut en bas, il servira plus tard d'exemple à ceux qui voudront dédoubler d'autres ministères.

Je crains — et je le dis ouvertement — que ce gouvernement ne soit le fourrier de la séparation administrative du pays. On a chargé de ce travail un membre du gouvernement particulièrement qualifié, c'est l'honorable M. Blancquaert, fidèle collaborateur du fameux professeur Daels. Je voudrais poser une question à l'actuel ministre de l'instruction publique, à qui on va quand même confier la lourde tâche de nommer les membres du corps enseignant à qui seront confiés nos enfants plus tard : Oui ou non, a-t-il autrefois, notamment en 1935, prêté sa collaboration à l'organe des V. O. S.; oui ou non, a-t-il signé dans ce journal des articles?

Qui ne dit mot consent. (*Rires sur les bancs libéraux.*) J'ai sous les yeux des articles signés : E. Blancquaert. Je ne vous en lirai qu'un, daté du 10 novembre 1935. Je suis responsable de la traduction, que je garantis dans la mesure où je connais les deux langues nationales. Voici ce que dit cet article :

« Beaucoup de gens disent : C'est fort bien, nous ne voulons plus de la guerre, mais ceux qui gouvernent n'en jugent pas ainsi; ils ne doivent pas se battre eux-mêmes, ils laissent se battre les autres et ils ont des lois et des gendarmes. Quant à ceux qui refusent de marcher, ils vont en prison ou bien on les fusille. Il n'y a rien à faire à cela et il y aura toujours des guerres.

» Ceux qui parlent ainsi se trompent. Ils oublient que, s'ils le veulent, il ne peut plus y avoir de loi qui les oblige à prendre les armes. Ils oublient que toute loi est et doit être l'expression de la volonté populaire. »

M. Goblet. — C'est une lecture de l'Evangile, cela. (*Rires sur quelques bancs.*)

M. Van Glabbeke. — « Ils oublient qu'en accordant leurs voix à des députés qui à leur tour voteront des crédits de réarmement et de guerre, ils signent eux-mêmes volontairement leur propre arrêt de mort.

» Si dans une nouvelle guerre des dizaines et des centaines de milliers de Belges périssent, alors ces victimes elles-mêmes ou leurs parents ou leurs frères, auront eux-mêmes fait le nécessaire pour faire périr ces hommes et pour rendre la guerre possible. Ils ont nommé leurs députés; ces députés ont voté les lois et les crédits par lesquels le pays sera entraîné dans la guerre; dans leurs partis politiques sont choisis les gouvernements qui feront la guerre.

» Chacun de nous est à même de combattre la guerre en n'accordant pas son vote aux mandataires politiques aussi longtemps que ceux-ci voteront des crédits militaires.

» Je suis persuadé, lecteur, que si vous et tous ceux qui ne veulent plus de guerre, lorsque vous vous trouverez devant l'urne électorale, continuez à refuser énergiquement d'accorder votre voix à ceux qui votent des crédits pour la guerre, il y aura rapidement un nombre suffisant de mandataires politiques pour se conformer à votre volonté.

» Vive le « refus des suffrages »!

» (Signé) E. BLANCQUAERT. »

Voilà le genre d'articles défaitistes qu'écrivait autrefois l'actuel ministre de l'instruction publique. Après cela, il ne reste vraiment plus qu'à féliciter les objecteurs de conscience.

Eh bien, mesdames, messieurs, — et je m'adresse ici à tous ceux qui, dans ces dernières années, ont voté les crédits militaires, notamment aux représentants du P. O. B. qui siègent dans cette Chambre et qui ont loyalement fait leur devoir, ces derniers temps, en votant les crédits indispensables, et entre autres, faut-il vous le rappeler, les 600 millions pour la protection de nos populations civiles, adoptés dans un élan d'enthousiasme et de conviction dans l'intérêt du pays, — eh bien, à tous ces gens-là qui ont fait leur devoir, je leur demande ce qu'ils pensent de cet article, signé par l'actuel ministre de l'instruction publique.

M. Heyman. — M. le ministre Blancquaert est un ancien combattant.

M. Van Glabbeke. — S'il est un ancien combattant, je déclare que ce qu'il a écrit est d'autant plus regrettable parce qu'on peut avoir eu pendant la guerre une bonne conduite et ne plus se comporter de même après les hostilités. Je crois être ici l'interprète de mes collègues libéraux en affirmant qu'il est profondément regrettable de voir un tel ministre devenir le chef des membres du corps enseignant, à qui demain sera confiée l'instruction de nos enfants; il est profondément regrettable de constater que ce ministre ait pu exprimer des idées comme celles dont je viens de donner lecture.

M. Heyman. — Ce sont les communes qui nomment les instituteurs.

M. Van Glabbeke. — Je parle ici des membres du corps enseignant en général.

M. Heyman. — Pourquoi vouloir toujours être désagréable pour tout le monde?

M. Van Glabbeke. — Je sais que pour vous, monsieur Heyman, on ne devrait jamais rien dire d'un catholique.

J'en termine en disant qu'il n'est pas passé inaperçu que dans la déclaration ministérielle il n'a pas été fait mention de la politique que compte suivre le gouvernement en matière touristique.

Un dernier mot. De nombreux partisans de ce gouvernement qui tout à l'heure voteront pour lui ne se cachent pas, dans les coulisses, de déclarer que ce n'est qu'un gouvernement de transition.

M. Piérard. — Comme tous les gouvernements!

M. Van Glabbeke. — Eh bien, messieurs, ce gouvernement de transition ne m'inspire aucune confiance. Il est né dans l'équivoque, il vivra dans l'équivoque, il portera la marque de l'époque de sa naissance, il portera la marque du carnaval. Mais, gare au retour de flamme dans l'opinion publique! Le pays en a assez, et j'espère que nombreux seront ceux qui, au moment du vote qu'ils émettront tout à l'heure, s'en souviendront. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. Gutt, ministre des finances. — Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président. — La parole est à M. le ministre des finances.

FAIT PERSONNEL. — PERSOONLIJK FEIT.

M. Gutt, ministre des finances (*à la tribune*). — Messieurs, l'honorable interpellateur a mêlé ma personne à ce débat. Je suis vraiment confus de l'honneur qu'il me fait ainsi. L'honorable M. Van Glabbeke m'a dit qu'on avait voulu créer une équivoque à mon sujet et me faire passer comme appartenant à un parti déterminé, le parti libéral. Il y a trois jours d'ailleurs, j'ai été mentionné dans la *Libre Belgique* comme appartenant au parti catholique. (*Hilarité.*) Il n'y a d'équivoque que dans l'esprit de l'honorable membre. Je n'ai jamais appartenu à aucun parti. Je l'ai dit, je l'ai écrit. Je l'ai écrit en un temps non suspect, puisque je l'ai écrit dans un petit livre que tous les membres de cette assemblée ont reçu à l'époque. Or, à la fin du chapitre Ier de ce petit livre, j'écrivais qu'il m'était plus facile qu'à aucun autre de faire un historique, car, disais-je, « je n'appartiens et n'appartiendrai jamais à aucun parti ».

SUR LES BANCS LIBÉRAUX : Tant mieux! tant mieux!

M. Gutt, ministre des finances. — Cela est clair, et on ne peut donc pas parler d'équivoque à mon égard.

On a parlé également d'un emprunt, celui qu'il est convenu d'appeler l'emprunt Mendelssohn. Dois-je dire à l'honorable membre que cette allusion n'était pas tout à fait inattendue pour moi? Je ne discuterai pas ici les résolutions de la commission d'enquête Servais dans leur ensemble. Je pense que ce n'est pas le moment de le faire, et j'y ai d'ailleurs répondu, en temps utile, en détail. Mais en ce qui concerne cet emprunt Mendelssohn, il a été reconnu successivement de la façon la plus formelle par le ministre des finances, M. de Man, par M. le premier ministre Spaak et M. le ministre des finances Max-Léo Gérard, qui l'a répété dans son exposé général du budget des voies et moyens, que l'Etat n'avait subi aucune perte du chef de l'emprunt Mendelssohn, la perte comptable enregistrée à l'ordinaire ayant été compensée — ce qui est l'évidence même quand on y réfléchit un instant — par la dévaluation de l'encaisse-or de la Banque Nationale, dont l'Etat bénéficiait, cette recette étant inscrite aux budgets extraordinaires.

J'ajouterai un mot.

M. Relecom. — Ce sont des banques privées qui en ont retiré un grand profit, et c'est là le scandale. N'étendez pas la question!

M. Gutt, ministre des finances. — Je ne parle pas des banques privées, je parle de la réévaluation de l'or de la Banque Nationale.

Là non plus il n'y a pas d'équivoque.

Enfin, je m'excuse de parler encore de moi, mais j'y suis forcé, tout en estimant que ce débat pourrait s'élever plus haut.

M. Hubin. — Vous voyez qu'il ne sert à rien de ne pas appartenir à un parti politique.

M. Spaak. — Il suffit d'être ministre pour être injurié.

M. Gutt, ministre des finances. — Puisqu'on a parlé des mandats que je détenais, je croyais vraiment qu'il était inutile de donner cette assurance, mais je la donne formellement à la Chambre : j'ai résigné tous ces mandats le jour même où j'ai prêté serment. Je les ai résiliés cette fois-ci comme je les avais résiliés la dernière fois. (*Très bien! sur de nombreux bancs.*)

M. le président. — La parole est à M. Spaak.

M. Spaak (1). — Il y a des traditions dans cette enceinte. L'une d'elle veut notamment qu'à l'occasion d'une déclaration ministérielle quelqu'un se livre à quelques plaisanteries plus ou moins bien venues sur le premier ministre et sur ses collaborateurs. La chose s'est produite cette fois encore. Nous avons entendu hier M. Max maintenir cette tradition avec cette autorité solennelle qui lui convient, et aujourd'hui, ce fut le tour de M. Van Glabbeke, avec la manière qui lui est propre.

Pour ce qui me concerne, j'estime qu'il y a mieux à faire et, sous réserve d'une observation à laquelle j'espère vous me répondrez, je tiens à vous dire, monsieur le premier ministre, que je vous apporterai ma propre confiance et celle de mes amis.

Cette confiance, je vous l'accorde de grand cœur, car je vous connais et vous admire. Je vous admire pour l'admirable ténacité avec laquelle vous vous êtes attaché à la formation du ministère.

Laissez ces scribouilleurs, qui se croient journalistes, vous accuser d'être un ambitieux ou de ne chercher que votre intérêt personnel. Tous ceux qui sont de bons patriotes doivent être derrière vous pour vous appuyer. Je ne fais pas de distinction entre vos collaborateurs. Parmi eux se trouvent certes trois de nos amis, mais c'est à tous que je fais confiance.

De votre déclaration, monsieur le premier ministre, je ne dirai pas grand'chose. Je suis devenu sceptique quant aux déclarations ministérielles. (*Rires.*) Ce sont des mots. Ce que vous pourrez faire dépend de la collaboration que vous obtiendrez du parlement. Vous avez notre confiance. Cela signifie que vous avez des problèmes qui se posent une connaissance plus profonde que nous, parce que vous êtes mieux placé que nous pour les connaître.

Votre action ministérielle sera bonne si l'on vous laisse le temps et si l'on vous donne les moyens de travailler.

M. Max n'a pas plus compris mon discours en réponse à M. Mundeleer, qu'il n'a compris la question flamande. Je n'en veux pour preuve que la déclaration qu'il a faite hier à propos de l'autonomie culturelle, que la plupart des membres de cette Chambre admettent. M. Max a dit que l'autonomie culturelle, c'était la division du pays. (*Exclamations.*)

M. Max n'a pas compris mon discours relatif au Dr Martens. Je n'ai jamais défendu celui-ci au sujet des actes qu'il commit pendant la guerre et je n'ai jamais identifié la cause du Dr Martens avec celle du peuple flamand.

J'ai simplement indiqué dans quelles conditions et de toute bonne foi j'ai été amené à nommer le Dr Martens et les raisons pour lesquelles je ne pouvais me déjuger moi-même et révoquer le Dr Martens.

Je livre à vos méditations la lettre que le docteur Martens m'a écrite au lendemain du débat au parlement. En voici le sens :

Le docteur Martens écrit qu'il avait pensé que l'amnistie lui permettait de rentrer dans la communauté nationale. Il affirme qu'il n'a jamais été un homme avide d'argent et qu'il a agi par idéalisme politique. Il a déclaré qu'il n'a jamais vu une tranchée allemande pendant la guerre. Il a ajouté que l'activisme qu'il a vécu a eu des causes profondes et complexes. Il dit encore qu'une politique d'apaisement peut avoir les plus heureux effets et qu'il s'y emploiera.

M. Van Hoeck. — Cela doit suffire?

M. Spaak. — Cette lettre me justifie à mes propres yeux.

Mon geste d'apaisement n'a pas eu les résultats escomptés.

Ma conscience de premier ministre est intacte. Chaque fois qu'un activiste voudra rentrer dans la communauté nationale, le devoir du gouvernement est de lui ouvrir la porte. (*Interruption de M. Van Glabbeke.*)

Sur les problèmes moraux, je n'accepte de vous aucune leçon, monsieur Van Glabbeke. Vous n'avez aucun titre pour me l'imposer.

M. Van Glabbeke. — Je ne veux rien vous imposer.

M. Spaak. — Nous acceptons — je vous le dis au nom de mes amis — la formule de M. Pierlot, et je dis aux libéraux : Vous devriez l'accepter aussi.

J'ai obtenu après l'interpellation de M. Mundeleer une majorité de deux voix à la Chambre. « Deux voix », disait M. Daladier, « c'est une de trop. » (*Rires.*)

Malgré cela, j'ai cru devoir m'incliner devant la volonté d'une minorité. J'ai subi la sanction de l'erreur que j'ai commise. Vous devriez vous contenter de cette sanction, messieurs les libéraux. Exploiter la faute est plus coupable que la commettre. (*Longs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

(1) Reproduit d'après le *Compte rendu analytique.* (Décision de la Ch. des rep. du 11 mars 1896.)

Je dis que tous ceux qui ont un réel sentiment patriotique doivent se faire des concessions réciproques. Ce serait une faute d'imputer à tous les gouvernements qui se succéderont une erreur que j'ai commise. Quand M. Pierlot vient vous convier à passer avec lui à l'accomplissement des tâches que commandent les difficultés que traverse le pays, vous ne pouvez refuser de refermer la plaie que, malheureusement, j'ai ouverte.

On reproche à M. Martens des faits nouveaux. Le premier ministre a annoncé qu'il allait faire procéder à une enquête. Il a raison. Si cette enquête révélait l'exactitude des faits articulés, le gouvernement aurait à prendre des sanctions contre le Dr Martens. (*Très bien! sur de nombreux bancs.*)

M. le premier ministre, vous avez trouvé la solution apaisante, juste et équitable qui s'imposait. Et je suis convaincu que les trois quarts du pays vous en sauront gré.

Mais, il y a dans votre déclaration, monsieur le premier ministre, certains points qui nous inquiètent. Je veux les aborder dans l'esprit qui a animé la première partie de mon discours.

Je ne crois pas que la situation financière soit aussi grave que ne l'a révélé le discours de M. le ministre des finances.

Je ne suis pas un grand technicien de la finance et je l'ai déjà dit. J'ai pour celle-ci le respect que l'on doit aux choses mystérieuses. (*Rires.*)

Mais je pense que les évaluations, les supputations que l'on fait au département des finances, malgré le sérieux avec lesquelles elles sont établies, sont toujours forcément sujettes à caution. J'ai entendu souvent, au cours de ces derniers temps, faire des exposés de notre situation financière et ils n'étaient pas tous absolument les mêmes.

Tout à l'heure, au conseil général du Parti ouvrier belge, j'ai fait remarquer à un de mes amis que le déficit de 400 millions pour 1939 dont il parlait n'est pas établi par lui sur les mêmes bases que celles de M. Gutt.

Le budget pour 1938 est en déficit de 1,085 millions. Mais ce déficit comprend les déficits des exercices 1937 et antérieurs.

M. De Winde. — Cela arrive chaque année.

M. Spaak. — Le budget de 1939 serait en déficit de 353 millions. Il est impossible d'accepter ce chiffre comme représentant la réalité. Il y a des postes que je ne puis considérer comme acquis. Il y a une somme de 85 millions du fait du retard apporté au recrutement des agents chargés des répressions des fraudes fiscales. Il faut qu'on rattrape ce retard. La fraude fiscale doit être réprimée. C'est indispensable. A ce prix, les classes laborieuses accepteront peut-être certains sacrifices. Je n'admets donc pas les 85 millions de moins-values.

Un crédit de 22 millions est prévu pour la défense antiaérienne, mais la loi n'est pas encore votée. On peut comprimer cette dépense.

Je ne puis accepter 40 millions de moins-values de recettes parce que le gouvernement ne réaliserait pas une législation sur les cumuls. Je ne puis admettre une carence dans ce domaine. Les études sont faites. On peut aboutir.

Les autres causes du déficit. 140 millions de moins-values sur les prévisions budgétaires : j'accepte ce chiffre avec un point d'interrogation. J'estime que ces 140 millions en cours d'exercice peuvent augmenter, mais ils peuvent aussi diminuer. Nous avons traversé une période difficile depuis août dernier. Si la situation internationale se détend, si la stabilité gouvernementale est assurée, nous pouvons avoir certaines satisfactions.

On prévoit 167 millions supplémentaires pour le chômage. Or, il y avait 221,467 chômeurs en janvier 1939, contre 191,070 en janvier 1938, la dernière semaine de février, il y avait 209,000 chômeurs en 1939, contre 213,000 en 1938. La courbe est donc renversée. La situation devient meilleure.

La situation n'est donc pas aussi grave que le ministre des finances l'a exposée.

Aussi, nous ne pouvons admettre ses propositions. Il demande un abattement de 5 p. c. sur les salaires et traitements comme mesure temporaire. Il a ajouté qu'il faudrait d'autres économies importantes à réaliser dans d'autres secteurs.

Nous craignons de comprendre. Le ministre des finances ne veut pas improviser. Il annonce des mesures avant le 1er juin, mais ce plan ne pourra être accepté que si c'est un redressement complet. Il a tort de commencer un travail partiel. Demander 5 p. c. sur les dépenses compressibles, c'est très simple et c'est même simpliste.

On ne peut supprimer indifféremment 5 p. c. sur tous les postes. C'est mettre sur le même pied les choses essentielles et les dépenses accessoires.

Ce que je demande au ministre des finances, c'est d'appliquer le programme de l'ancien gouvernement jusqu'au moment où son plan de redressement sera prêt.

L'ancien gouvernement avait prévu le paiement des traitements à 110 pendant six mois et à 105 pendant les six autres mois. Il escomptait une baisse de l'index, et cette prévision semble se réaliser puisque l'index a baissé déjà de 15 points en trois mois.

M. Ch. Janssen. — Pourquoi alors vous fallait-il des pouvoirs spéciaux?

M. Spaak. — Parce que cela nous permettait de réaliser plus sûrement notre programme et que, si l'index ne baissait pas, il nous fallait des pouvoirs spéciaux pour étendre la réduction aux officiers, aux instituteurs et aux prêtres.

On peut admettre qu'il vaut mieux appliquer le coefficient 105 pendant les mois d'été.

A cela près, retardez les mesures que vous vouliez prendre. Attendez jusqu'au premier juin, c'est-à-dire jusqu'au moment où votre plan sera prêt, et le plus tôt sera le mieux.

Dans l'intervalle, ne donnez pas au pays l'impression que vous vous engagez dans la voie de la déflation, qui lui a apporté autrefois de si cruelles désillusions.

Mon parti est prêt à vous apporter son concours dans le sens et l'esprit que je viens d'indiquer. En agissant ainsi, le parti que je représente entend remplir son devoir envers la nation, en vous permettant de gouverner, en évitant une longue carence gouvernementale, pleine de dangers.

Depuis le début de cette crise, malgré certains scrupules, le parti socialiste vous a aidé et soutenu.

Mais en présentant des observations sur la partie financière de votre programme, j'ai entendu défendre les intérêts qui nous ont été confiés et qui sont sacrés. Ainsi nous voulons servir le pays et servir la classe ouvrière. (*Vifs applaudissements sur les bancs socialistes et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. — La parole est à M. le premier ministre.

M. Pierlot, premier ministre (*à la tribune*). — Madame, messieurs, je voudrais tout d'abord répondre quelques mots à l'intervention de M. Van Glabbeke (*protestations*), non pas que je veuille exagérer l'importance que ses paroles ont en elles-mêmes, mais je dois être attentif à la répercussion que, malgré tout, elles peuvent avoir dans le pays.

M. Van Glabbeke nous a demandé si la situation des membres du gouvernement qui étaient administrateurs de sociétés industrielles et financières était sans reproche. Il visait ceux d'entre eux qui, étrangers à la vie publique, n'ont pas hésité à nous apporter leur concours.

Le parlement et le public sont devenus difficiles. On exige des compétences, mais lorsqu'elles se présentent, alors même qu'elles sont de tout premier plan, on fait cette singulière objection : ce sont des hommes d'affaires!

Tout de même, messieurs, n'est-il pas naturel que de bons techniciens, qui ont acquis une compétence en matière industrielle ou financière, arrivent à occuper de hautes situations dans leur profession?

On devrait plutôt avoir un sentiment, je me dirai pas de reconnaissance, — car c'est beaucoup demander par les temps qui courent, — mais tout au moins un sentiment d'estime à l'égard de ceux qui n'ont pas hésité, malgré les intérêts qu'ils laissaient derrière eux, à apporter leur concours dans un but d'intérêt public. (*Très bien! sur de nombreux bancs.*)

En ce qui concerne M. Gutt, la rapidité de son réflexe de grand sportman l'a fait porter aussitôt à la tribune pour répondre à la question qui lui était posée; mais je réponds pour les autres. Les autres sont dans la même situation que M. Gutt. Ils ont tout laissé derrière eux. Ils ont brûlé leurs vaisseaux et arrivent ici en pleine indépendance.

On a fait d'autres reproches à certains membres du gouvernement et l'on a visé notamment M. Blancquaert, ministre de l'instruction publique. On a relu les articles qu'il a envoyés à l'association des anciens combattants flamands.

Il est exact que, tout au moins jusqu'il y a peu d'années, M. Blancquaert a défendu des théories pacifistes. Il a été partisan de lutter contre la guerre en encourageant le désarmement universel.

SUR PLUSIEURS BANCS SOCIALISTES : Nous aussi!

M. Pierlot, premier ministre. — Et combien, pour ma part, je serais heureux si je pouvais avoir confiance dans cette formule qui, à mon sens, comporte une trop grande part d'illusions. J'ajoute qu'aujourd'hui tous les Belges loyalistes, comme l'est M. Blancquaert, sachant de la manière la plus évidente que notre pays, tout en pratiquant une politique de complète indépendance, se trouve cependant devant une situation internationale menaçante, sont convaincus que le gouvernement ne peut se désintéresser de la sécurité du pays.

Je me demande comment vous pourriez douter des sentiments d'un homme qui peut n'avoir pas toujours partagé toutes vos idées, mais qui a montré la mesure de son dévouement au pays en le servant pendant la guerre sur le front belge, sur le front africain et en conquérant ses étoiles d'officier? Il porte la Croix du feu. Qu'a-t-on à lui dire? (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Par ailleurs, on a dit que ce gouvernement était né sous le signe du flamingantisme. Puisqu'il faut descendre à l'examen de ces dosages, je constate qu'il existe dans ce gouvernement sur onze membres, quatre Flamands cent pour cent, quatre membres qui sont entièrement d'expression française et qui appartiennent à la partie wallonne du pays. Certes, je sais qu'il est difficile aujourd'hui de trouver un vrai Wallon. Si, par exemple, un membre de la Chambre ne prend pas la précaution d'aller coucher tous les jours chez lui, dans sa province, il est menacé d'être considéré comme un Wallon de seconde zone, sinon comme un Bruxellois. L'honorable M. Wauters n'est-il pas Wallon? Et le général Denis, et moi-même, que sommes-nous donc? Quant aux trois autres membres du gouvernement, M. Soudan est un parfait bilingue. Il vit sur la limite linguistique. Ceux qui sont à l'est de cette limite disent qu'il est Flamand et du côté flamand on répond qu'il est très sympathique, mais que c'est un homme d'expression française. (*Hilarité.*)

M. Pierard. — C'est le seul Belge.

M. Van Hecke. — C'est un élément soudant. (*Rires.*)

M. Pierlot, premier ministre. — M. Gutt est Bruxellois, si tel est votre avis. Quant à M. Heenen, sous savez qu'il est d'origine limbourgeoise, mais il a fait toute sa carrière et toutes ses études en langue française; il a exercé pendant la plus grande partie de sa vie de hautes fonctions coloniales.

Sans vouloir me faire d'illusion au point de croire que j'ai réussi en essayant de donner satisfaction à tout le monde, il me semble que les principes sont saufs et que personne ne peut se croire lésé. Mais n'attachons pas trop d'importance à ces questions. Ce qui importe avant tout, c'est de trouver des hommes ayant la compétence voulue pour exercer leurs fonctions avec clairvoyance.

Un mot au sujet des intentions manifestées dans la déclaration ministérielle en ce qui concerne l'autonomie culturelle.

Que n'a-t-on pas dit à ce propos? Certains n'ont-ils pas prétendu que le gouvernement allait préparer la séparation? Depuis vingt, trente ans, peut-être davantage, chaque fois que les Chambres se sont occupées de la question flamande, comme on disait alors, ou de la question culturelle, pour adopter la terminologie employée aujourd'hui, on exprime la même crainte. Je ne sache pas que, par le fait de ces réformes, l'unité du pays ait été compromise, bien au contraire. A mesure que s'est développée la force d'expansion du mouvement flamand, les vieux cadres de l'Etat belge, tels que les constituants les avaient conçus, se trouvaient en péril. Peut-être n'auraient-ils pas résisté s'ils ne s'étaient pas adaptés.

La force de semblable mouvement est incompressible. Il faut la laisser s'épanouir dans le cadre de la patrie. Il faut la laisser s'utiliser, concourir à la grandeur de la Belgique. Voilà comment nous devons comprendre le problème culturel.

En ce qui concerne le ministère de l'instruction publique, n'est-il pas naturel que, renonçant à des formules arbitraires, géométriques, nous cherchions à calquer d'aussi près que possible le plan des institutions sur les réalités de la vie? Les réalités qui nous préoccupent au point de vue de l'instruction de la jeunesse, nous pouvons les résumer ainsi : nous avons deux cultures, mais, en même temps, nous avons une vie nationale commune. Ce sont là des principes qu'il s'agit de concilier et qui sont parfaitement conciliables.

C'est pourquoi nous avons annoncé, dans le programme de ce gouvernement, l'intention de vous proposer bientôt certaines réformes grâce auxquelles l'organisation du ministère de l'instruction publique serait désormais comprise de telle manière qu'il soit tenu compte le plus largement possible de l'originalité de nos deux cultures et que celles-ci puissent se développer librement, suivant les lois qui leur sont propres. En même temps, j'ai souligné la nécessité de ne rien faire qui puisse toucher à l'unité de l'Etat. Non seulement il faudra maintenir une direction supérieure commune, mais encore, aux différents échelons, il faudra créer des contacts latéraux qui tiendront compte de ce qu'il y a de commun entre les deux éléments du problème dont je viens de rappeler les grandes lignes.

Au surplus, je le répète, nous ne partons d'aucune idée préconçue quant aux modalités d'application. Nous nous mettrons au travail dans un esprit d'objectivité.

Ce problème sera bientôt résolu si nous voulons y mettre de part et d'autre la même bonne volonté. Sans doute a-t-il pu provoquer des inquiétudes légitimes, mais jusqu'au moment où la malheureuse affaire que vous savez nous a ramenés quinze ans en arrière, pour peu de temps je l'espère, j'avais l'impression que la période dangereuse de ce mouvement était passée et que le moment approchait où désormais nos deux grandes familles culturelles pourraient s'accorder définitivement dans un sentiment de parfaite collaboration. C'est à cela que nous voulons travailler de tout notre pouvoir.

Sur les bancs du gouvernement, il n'y a personne qui pense autrement. Ce gouvernement, à ce point de vue, vous donne des gages que peut-être aucun ne vous a donnés. Sur ses onze membres, il y a neuf anciens combattants et un ancien tourneur d'obus qui travaillait dans une usine de munitions pendant que les autres combattaient au front. Voilà donc des hommes qui ont défendu la patrie au péril de leur vie. Pourquoi voulez-vous que, reniant leur passé, ils oublient les intérêts supérieurs du pays qu'ils ont servi au péril de leur vie?

J'en viens maintenant aux questions qui nous ont été posées successivement par MM. Fischer, Fieullien et Spaak, au sujet de la manière de rétablir l'équilibre budgétaire.

De heer Tollenaere. — Wij hebben ook een vraag gesteld.

De heer Pelgroms. — Wat zegt ge van de zaak Grammens? (*Protest op verschillende banken. — Onderbreking van den heer Winandy.*)

M. Tollenaere. — Cela ne vous regarde pas! Vous appartenez à la Wallonie.

M. Pierlot, premier ministre. — M. le ministre des finances vous a fait hier un exposé dont on ne niera point la franchise. Comme nous l'avions promis, nous vous avons mis à même de lire à livre ouvert dans les affaires du pays. Aucun élément de politique financière, qu'il soit favorable ou défavorable, ne vous a été caché. Nous croyons que, tout compté fait, cette franchise est encore l'attitude la meilleure et la plus propre : rassurer le crédit public; à une condition cependant, c'est qu'après avoir étalé cette situation au grand jour, nous affirmions la volonté de la redresser. Cette situation, le ministre des finances vous l'a exposée telle qu'il la voyait, après une étude qui a duré trois jours; il est évident qu'il la connaîtra mieux dans quelques semaines. Il n'a cependant pas voulu retarder d'un seul jour le moment de vous montrer quel est l'état de nos finances, tel qu'il ressort des données que nous possédons actuellement. Le ministre des finances vous a proposé les mesures qu'il croit indispensables. Il a insisté sur la nécessité de celles dont l'effet serait immédiat. C'est sous l'empire de cette dernière préoccupation qu'a été prévue la réduction de 5 p. c. sur les articles du budget qui sont susceptibles de compression, notamment sur les traitements et les pensions. Cette réduction sera appliquée à partir du 1er avril.

M. Fieullien nous demande : « Avez-vous déjà changé votre fusil d'épaule? » Je réponds qu'il n'en est rien.

M. Fischer a demandé des explications concernant les catégories auxquelles s'appliquera la réduction en question.

Quant aux traitements inférieurs, nous voudrions pouvoir acquiescer à sa demande. Mais nous ne pouvons les examiner, car ils sont la grande masse, et si nous renoncions à les atteindre, nous renoncerions en même temps à donner l'efficacité indispensable à la mesure projetée. J'ajoute qu'en ce qui concerne les traitements de 12,000 francs et moins, il est actuellement de règle d'en calculer le taux mobile d'après un index de 5 p. c. supérieur à celui qui est adopté pour les autres traitements. Il y a donc là une certaine compensation.

On nous a demandé si les pensions des mineurs seront exonérées. La réponse est affirmative. Il en est de même des pensions allouées aux estropiés. Ces diverses allocations n'ont jamais été comprises dans les catégories figurant dans la déclaration ministérielle.

Quant aux subsides aux mutualités, comme vous le savez, le gouvernement précédent avait, sur la proposition de M. Gérard, décidé de diminuer de 10 p. c. tous les subsides inscrits au budget, quels qu'ils soient. Une exception a été faite pour les subsides aux mutualités, qui continuent à être comptées à 100 p. c. Il nous est impossible d'éviter l'application de la réduction de 5 p. c. à ces subventions. (*Nombreuses interruptions sur les bancs socialistes.*)

Le ministre des finances vous l'a dit : nous n'avons pas l'intention de nous en tenir à une mesure nécessairement empirique comme celle dont je viens de parler, et dont la seule justification est qu'elle est seule susceptible d'un rendement immédiat. Nous sommes soucieux de ne pas laisser s'écouler l'exercice budgétaire jusqu'au moment où il serait trop tard pour agir. Dès demain, M. Gutt se mettra au travail pour arrêter un plan complet de redressement budgétaire. Il vous a dit que ce plan sera d'application au plus tard le 1er juin prochain. A ce moment, il faudra que toutes les mesures nouvelles éventuellement nécessaires soient prêtes. Soyez-en sûrs, nous ne sommes pas disposés à perdre un seul jour, car nous sentons le poids de nos responsabilités.

DES VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Aux voix! aux voix!

M. Heyman. — Nous ne pouvons plus discuter?

M. Pierlot, premier ministre. — M. Spaak nous a demandé : « Quelles sont ces autres mesures auxquelles vous songez? S'agit-il de s'engager dans la voie de la déflation? »

Nous vous avons dit, dans la déclaration ministérielle, que nous repoussions la solution trop simple, qui consiste à exercer une pression prolongée sur les moyens d'achat et sur les prix. Nous savons, et je l'ai dit en donnant lecture de la déclaration ministérielle, que par ce procédé l'on arrive fatalement au ralentissement, puis à l'arrêt des affaires, car l'acheteur retarde dans ce cas ses transactions

jusqu'au moment où il a des raisons de croire que le fond de la baisse est atteint. Nous ne songeons donc nullement à des solutions de ce genre. Nous avons l'intention, avant tout, d'établir le bon équilibre de nos finances sur les efforts qui seront faits pour ranimer les affaires. Une bonne situation financière doit être basée sur une activité économique et sur la prospérité générale.

En ce qui concerne les économies, nous avons dit que nous voulions épuiser tous les autres moyens avant de vous demander le prolongement d'une mesure de réduction, comme celle que nous croyons devoir appliquer aujourd'hui. Le 1er juin, nous nous trouverons devant une situation dont nous pourrons parler en meilleure connaissance de cause. M. Spaak nous disait avoir l'impression que l'état de nos finances est moins grave que nous le craignons et que, lorsque nous aurons terminé notre étude, nous aurons une surprise plus agréable que nous ne le supposons. Sans doute M. Spaak ne parle-t-il pas ici simplement d'après des impressions, car il a examiné ces questions de près, avec le concours de deux ministres des finances successifs. Nous ne voulons cependant rien préjuger dès à présent; nous tablons d'après les données que nous possédons en ce moment-ci. Si ces données sont controuvées par un examen ultérieur, nous en tirerons aussitôt les conséquences. Quelles que soient, d'ailleurs, les prévisions budgétaires, si nous pouvons, faisant appel à tous les autres moyens de rétablissement de l'équilibre, renoncer aux mesures qui touchent aux intérêts du personnel, nous le ferons. Si, cependant, nous nous trouvions devant l'impossibilité d'aboutir au rétablissement de l'équilibre sans vous demander la continuation d'un sacrifice de la nature de celui-ci, nous le dirons, comme nous venons de le faire et avec la même franchise. La Chambre nous répondra. Alors, comme aujourd'hui, le sort du gouvernement sera dans ses mains et chacun prendra ses responsabilités.

En vous parlant ce langage, nous avons rempli un devoir, si pénible soit-il. Laissez-moi dire ce que j'éprouve lorsque je vois certaine presse...

M. Pelgroms. — Toute la presse.

M. Pierlot, premier ministre. — ... se livrer à une campagne de défaitisme en parlant de réduction progressive et prolongée des traitements. N'annonce-t-on pas 20 p. c. de réduction en deux tranches? Voilà les procédés auxquels ont recours certains quotidiens qui ont été les plus ardents à demander des économies et qui crient maintenant à la déflation, de manière à soulever contre une mesure de salut public tous ceux sur lesquels le sacrifice doit, malheureusement, peser momentanément. La démagogie est toujours haïssable, mais elle l'est particulièrement lorsqu'elle se manifeste dans certains milieux.

UNE VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Vous n'avez pas compris, monsieur Rolecom?

M. Pierlot, premier ministre. — J'ai dit et répété, en plus d'une occasion, que les responsabilités du ministre des finances sont lourdes et que dans un milieu politique comme le nôtre, forte est la pression qu'à certains moment il subit. J'ai ajouté que le ministre des finances doit avoir un allié qui ne l'abandonne point et que cet allié est le chef du gouvernement. Ce principe, que j'ai affirmé à de nombreuses reprises, je suis décidé à l'observer. De même que nous pouvons compter sur l'appui loyal et sur la bonne volonté du ministre des finances, sur son désir d'information complète, sur la souplesse avec laquelle il examinera tous ces problèmes, j'affirme que jamais je ne prendrai sur moi de forcer sa conviction et que mon sort sera lié au sien.

On nous a demandé pourquoi nous renoncions aux pouvoirs spéciaux. Les pouvoirs spéciaux sont un procédé commode pour un gouvernement qui cherche à obtenir des Chambres, par une voie plus indirecte, ce que peut-être il n'obtiendrait pas directement. Nous avons préféré nous adresser franchement à la Chambre, lui dire les choses comme nous les voyons, et je crois que nous n'avons pas eu tort. Nous nous sommes écartés des solutions de facilité. Nous savons que si nous pouvons rencontrer à certains moments de la résistance et de vives objections sur les bancs de la Chambre, d'autre part il nous est impossible de gouverner si nous ne pouvons compter sur elle. Tout à l'heure, M. Spaak a dit : Que le gouvernement mette les Chambres au travail, elles ne demandent qu'à apporter leur concours chaque fois qu'il s'agit d'une mesure d'intérêt public. C'est dans cet esprit que nous abordons le problème et nous sommes prêts à le réexaminer à la lumière des nouveaux éléments que nous pourrons réunir.

Laissez-moi, en terminant, ajouter que je suis particulièrement sensible au concours que, dans certaines limites et avec des réserves que je comprends, M. Spaak, au nom de son groupe, a bien voulu déclarer apporter au gouvernement. Il l'a fait à la manière d'un homme qui comprend parce qu'il vient de sortir de l'épreuve où je viens d'entrer.

M. Rolecom. — Vous en sortirez bientôt d'ailleurs.

M. Pierlot, premier ministre. — Je souhaiterais que nous pussions être d'accord jusqu'au bout.

Avant de terminer, je dois un mot de réponse à M. Fieullien au sujet du budget extraordinaire. L'honorable membre a rappelé les écarts considérables qui existent parfois entre les dépenses réelles et les évaluations inscrites au budget. Il est entendu que lorsque des travaux importants doivent s'échelonner sur une longue période, parfois sur plusieurs exercices budgétaires, l'évaluation doit porter non seulement sur la dépense qui sera faite au cours de l'exercice même, mais aussi sur la dépense globale, de manière à éviter toute surprise.

Il est entendu que les évaluations de dépenses inscrites au budget extraordinaire doivent être faites avec toute la prudence désirable. Sans doute, des erreurs sont possibles, lorsqu'il s'agit de prévisions à longue échéance, mais quand l'erreur dépasse la mesure permise, des sanctions s'imposent. C'est là une question de pratique gouvernementale et de vigilance. Nous ne faillirons pas à ce devoir. (*Aux voix! aux voix!*)

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Van Cauwelaert.

De heer Van Cauwelaert. — Mevrouwen, mijne heeren, indien ik het goed voorheb, dan zijn er op dit oogenblik nog 11 ingeschreven sprekers. Ik zelf behoor overigens tot deze bevoorrechten. Ik meen dan ook daaraan het recht te mogen ontleenen om aan de Kamer voor te stellen, dat het debat als gesloten zou worden beschouwd. Ik ben van oordeel, dat voldoende klaarheid werd verschaft, èn door de regeering, èn door de voornaamste groepeeringen, om op dit oogenblik een einde aan het debat te kunnen maken. Indien de groepen nog een korte verklaring wenschen te doen, dan kan dit nog vóór de stemming gebeuren.

Ik zou evenwel nog willen voorstellen, mijnheer de voorzitter, dat vooraleer wij tot deze verklaring en tot de stemming overgaan, gelegenheid zou gegeven worden aan de verschillende groepeeringen om eenig overleg te plegen. Ik stel daarom voor dat de zitting zou worden geschorst, bij voorbeeld tot half-zeven, met de bedoeling om dan zoo mogelijk rond zeven uur te eindigen. (*Langdurig gerucht.*)

M. le président. — Mesdames, messieurs, il y a encore huit orateurs inscrits. Ont parlé jusqu'à présent : trois socialistes, deux catholiques, deux libéraux, un rexiste, un nationaliste flamand, un communiste. Je crois que toutes les opinions ont été entendues et que, dans ces conditions, nous pouvons passer aux voix.

M. Heyman. — Je ne suis pas d'accord, monsieur le président. (*Onderbreking van den heer Borginon.*)

Ik wou vernemen over welk voorstel zal worden gestemd.

De heer voorzitter. — De heer Van Cauwelaert stelt voor het debat te sluiten en de zitting te schorsen om aan de groepen toe te laten onderling te vergaderen en hun houding vast te leggen over de stemming. Rond 7 uur zou dan worden gestemd over de neergelegde moties. (*Onderbrekingen.*)

M. Hubin. — Nous sommes en démocratie et l'on veut fermer la bouche des ouvriers! (*Protestations et interruptions.*)

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Heyman.

De heer Heyman (*op het sprekgestoelte*). — Mevrouwen, mijne heeren, ik was een van dezen die nog ingeschreven waren om het standpunt van de vertegenwoordigers der christelijke arbeiders deeluitmakende van de rechterzijde uiteen te zetten. Ik verzaak echter gaarne aan die tusschenkomst op één voorwaarde, namelijk dat na de schorsing de zitting niet gestemd worde in de verwarring.

Ik heb den indruk dat er betreffende een paar vragen nog uitleg moet worden verstrekt door de regeering, en omdat deze uitleg bevredigend zou kunnen zijn wil men van op sommige banken beletten dat de regeering zich uitspreke.

Daarom vraag ik, dat na de schorsing in ieder geval gelegenheid zou worden gegeven een paar vragen te stellen aan de regeering waarop deze dan onmiddellijk zou kunnen antwoorden op duidelijke en klare wijze. (*Zeer wel! zeer wel!*)

DES VOIX SUR PLUSIEURS BANCS : Aux voix! aux voix!

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Borginon.

De heer Borginon. — Dames en heeren, ik vraag uw aandacht voor een enkele opmerking omtrent het voorstel van den achtbaren heer Van Cauwelaert, en ik ben zoo vrij daarbij een beroep te doen op het geheugen van onzen achtbaren voorzitter en op dat van de verschillende leden van het comité voor parlementair werk.

Er is o. a. op de laatste vergadering van dit comité die ik heb bijgewoond uitdrukkelijk ingegaan op een opmerking die ik zoo vrij was in 't midden te brengen en waarbij ik wees op de ondoelmatige tijdsverdeeling tusschen de verschillende groepen wat betreft de spreekbeurten. Ik heb met instemming van al de collega's die deel

uitmaakten van dit comité — en ik ben hun dankbaar voor de hoffelijkheid van hun houding — voorgesteld dat het desgevallend aan de groepen zou mogelijk gemaakt worden in een omvangrijke bespreking zooals deze meer dan een spreker te mandateeren om het standpunt van hun groep volledig uiteen te zetten. Dit hebben wij gedaan wanneer de heeren Romsée en Lambrechts zich hebben laten inschrijven. Deze collega's hadden tusschen zich het werk verdeeld, en Mr Romsée heeft niet langer dan vijf en dertig minuten gesproken. In deze omstandigheden is er door onze groep met geen enkel woord ingegaan geworden, noch op het financieel, noch op het sociaal, noch op het economisch plan van de regeering. De heer Lambrechts was afgevaardigd om over die punten te spreken.

Ik denk dat een behoorlijke werking van het parlement vraagt dat in de eerste plaats bij een bespreking zooals deze de groepen van de oppositie de gelegenheid krijgen om hun standpunt volledig toe te lichten. En, dames en heeren, laat mij dan ten minste een zeker voorrecht opeischen voor wat ik zou noemen de « permanente oppositie » in de Kamer en niet de « gelegenheidsoppositie » die daar zetelt en die vandaag meer dan gewoon luidruchtig is geweest.

Mijnheer de voorzitter, ik ken uw zin voor billijkheid en uw zin voor normale parlementaire werking genoeg om geen oogenblik te twijfelen dat mijn voorstel op uw steun zal mogen rekenen.

M. le président. — La parole est à M. Hubin.

M. Hubin. — Il vient d'être proposé de clore la discussion. On se reposerait un instant, on poserait quelques questions, ce qui serait extrêmement court. Cela aurait pour conséquence éventuelle d'empêcher quelques-uns de dire leur pensée tout entière sur la situation.

J'appartiens au parti ouvrier et je suis ouvrier, et précisément le seul parmi ceux qui s'étaient fait inscrire qui ne pourra pas parler. Ce sont des avocats et d'autres personnes qui auront parlé. Mais un ouvrier ne parlera pas pour les ouvriers. Je me résigne bien volontiers, mais j'ai voulu le dire à haute voix afin que la classe ouvrière juge le procédé.

SUR DE NOMBREUX BANCS : Aux voix! Aux voix!

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Van Hoeck.

De heer Van Hoeck. — Ik verzoek de Kamer het volgende voorstel te aanvaarden :

Men zou uiteengaan tot kwart vóór zeven om de daar pas uitgesproken redevoering van den heer eerste-minister te laten bespreken door de groepen, en daarna zou men aan de ingeschreven redenaars tien minuten gunnen om hun standpunt uit te leggen aangaande de regeeringsverklaring van vandaag en onmiddellijk daarop tot de stemming overgaan.

Ziedaar het voorstel dat ik aan de Kamer wil onderwerpen.

M. le président. — Vous entendez la proposition que vient de formuler M. Van Hoeck. Je la traduis en français pour ceux qui ne l'auraient pas comprise : M. Van Hoeck propose de suspendre la séance jusque 6 h. 45 m. et de permettre encore, à la reprise, à chacun des orateurs encore inscrits de prendre la parole pendant dix minutes pour exposer leur point de vue sur la déclaration ministérielle. (*Vives protestations sur de nombreux bancs.*)

Puisque la Chambre n'est pas d'accord, je vais mettre les différentes propositions aux voix.

Il y a d'abord la proposition de M. Van Cauwelaert, qui consiste à prononcer la clôture de la discussion et à suspendre la séance jusque 18 h. 45 m., afin de permettre aux groupes de délibérer.

Je mets cette proposition aux voix.

— Mise aux voix, cette proposition est adoptée.

Ter stemming gelegd, wordt dit voorstel aangenomen.

La séance est suspendue à 18 h. 15 m.

De zitting wordt geschorst te 18 u. 15 m.

La séance est reprise à 19 h. 55 m.

De zitting wordt hernomen te 19 u. 55 m.

M. le président. — La parole est à M. Carton de Wiart pour une motion d'ordre.

MOTION D'ORDRE. — ORDEMOTIE.

M. Carton de Wiart. — Mesdames, messieurs, étant donnée l'importance de la décision que nous avons à prendre, ne croyez-vous pas qu'il serait sage de renvoyer ce débat et sa conclusion à mardi prochain? (*Vives interruptions sur divers bancs.*)

Le débat sur la déclaration gouvernementale a été interrompu sans que tous ceux qui le désiraient aient pu s'expliquer. Il me paraît possible qu'en rouvrant ce débat, certains malentendus puissent être éclaircis et que les points de vues puissent se rapprocher. C'est afin de permettre cette libre discussion, et sans autre souci que celui de l'intérêt national, que je demande formellement l'ajournement à mardi. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. le président. — Messieurs, vous avez entendu la proposition d'ajournement à mardi de M. Carton de Wiart.

M. Van Glabbeke. — Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. — D'après la sténographie que j'ai sous les yeux, la proposition de M. Van Cauwelaert tendait à clôturer le débat tout en permettant aux groupes de faire, après la suspension et préalablement au vote, de courtes déclarations.

M. Van Glabbeke. — Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. — Vous avez la parole pour un rappel au règlement.

M. Van Glabbeke. — Messieurs, vous vous souviendrez certainement qu'avant la suspension de la séance, la Chambre adopta la proposition de l'honorable M. Van Cauwelaert, décidant deux choses nettement distinctes : tout d'abord, la clôture des débats en réservant la faculté aux groupes de faire encore une brève déclaration après la suspension de séance. En second lieu, la Chambre décida qu'après la suspension de la séance, qui devait être d'une demi-heure, c'est-à-dire que la séance devait normalement reprendre à 18 h. 45, la Chambre décida, dis-je, que le vote aurait lieu ce soir, comme l'avait d'ailleurs demandé l'honorable premier ministre lui-même avant que je ne monte à la tribune.

Eh bien, messieurs, puisqu'il y a une décision formelle de la Chambre, à savoir que le vote aurait lieu aujourd'hui, il est inadmissible qu'au cours de la même séance on revienne sur une décision.

Il faut donc s'en tenir à celle qui a été prise, à savoir que le vote sur la déclaration ministérielle doit avoir lieu aujourd'hui.

Mesdames et messieurs, un dernier mot : la manœuvre est trop claire. Le débat doit rester public et ne doit pas se prolonger dans la coulisse. (*Protestations sur les bancs catholiques.*)

M. Carton de Wiart. — Je proteste : il n'y a eu aucune manœuvre de ma part.

M. Van Glabbeke. — On cherche à arriver à des combinaisons dont le pays n'aura aucune connaissance. On cherche à maintenir ce gouvernement par des tractations cachées.

M. Spaak. — On cherche à sauver le gouvernement, parfaitement!

M. Van Glabbeke. — Pour ma part, je ne puis me rallier à cette proposition et, dès l'instant où il n'y a pas unanimité, je demande que la Chambre s'en tienne à sa décision, à savoir que l'on votera aujourd'hui sur la déclaration ministérielle.

M. le président. — Je dois faire observer à l'honorable membre que la proposition de M. Van Cauwelaert, qui a été adoptée par la Chambre, était une proposition de clôture avec réserve. Tout le monde l'a bien compris ainsi et le texte est clair.

D'autre part, l'honorable membre se trompe quand il s'imagine que la Chambre ne peut pas revenir sur un vote qu'elle a émis. Je vais donc mettre aux voix la proposition de M. Carton de Wiart. (*Protestations sur les bancs libéraux, rexistes et nationalistes flamands.*)

SUR LES BANCS LIBÉRAUX : L'appel nominal! (*Protestations sur divers bancs.*)

M. Van Hoeck. — M. Romsée doit parler d'abord.

M. le président. — Vous demandez la parole, monsieur Spaak?

M. Spaak. — Je demande la parole pour qu'on la donne à M. Romsée, qui l'a demandée. (*Hilarité.*)

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Romsée.

De heer Romsée. — Wanneer de Kamer zooeven de beslissing heeft getroffen deze bespreking te sluiten, zelfs met de reserves van den achtbaren heer Van Cauwelaert, was het wel verstaan dat de stemming heden avond zou doorgaan nadat een spreker van iedere groepeering nog een korte verklaring zou gedaan hebben. 't Is nu 8 uur. Er is geen enkel bezwaar dat aan iedere groep de gelegenheid gegeven wordt tot een bondige verklaring, waarna de stemming kan plaats hebben. Maar het komt mij onaanvaardbaar voor dat, wanneer de Kamer het besluit heeft genomen dezen avond te stemmen, hierop te later ure teruggekomen wordt, nadat al de collega's uit de provincie voor deze stemming hier zijn gebleven, en dit enkel en alleen ten gerieve van een maneuver om deze regeering te redden. (*Protest op verschillende banken.*)

Een dergelijke houding is niet waardig noch van het parlement noch van de regeering. Wij vragen dat de getroffen beslissing gehandhaafd blijft en dat het parlement zich niet zou verlagen tot het aanvaarden van een verdagingsvoorstel om de regeering uit het slop te helpen. De getroffen beslissing moet uitgevoerd worden en wij doen het formeele voorstel aan de Kamer om bij hoofdelijke stemming te beslissen dat er vandaag nog over de regeeringsverklaring zal gestemd worden. (*Hevig protest op zekere socialistische en katholieke banken. — Zeer wel! op de banken der Vlaamsche nationalisten.*)

M. le président. — La parole est à M. Spaak.

M. Spaak (1). — Dans cette Chambre, il y a deux groupes qui poursuivent le même objet, mais dans des sens différents : le groupe libéral et le groupe nationaliste flamand.

Au-dessus de tout cela, il y a l'intérêt du pays. J'appuie la proposition de M. Carton de Wiart pour essayer de sauver le gouvernement. Il faut dissiper le malentendu entre les groupes de la majorité et le gouvernement. Si M. le premier ministre accepte l'ajournement du vote, le groupe socialiste votera affirmativement.

M. le président. — La parole est à M. Maistriau.

M. Maistriau. — J'ignore s'il y a une manœuvre ou s'il n'y a pas de manœuvre. Il y a toujours quelque chose qui se passe dans les coulisses. C'est l'usage et cela ne m'effraie point spécialement.

Je pense cependant qu'il est regrettable qu'après avoir décidé à 6 heures que les débats seraient clos, on propose à 8 heures de décider qu'il n'en sera rien.

Je voterai contre la clôture des débats. S'il y a une majorité pour que le vote soit reporté à mardi, je demande que les débats soient rouverts et que les autres orateurs aient le droit de parler.

DES VOIX SUR DE NOMBREUX BANCS : D'accord!

M. le président. — La parole est à M. le premier ministre.

M. Pierlot, premier ministre. — Monsieur le président, le gouvernement ne s'oppose pas à l'ajournement à mardi si la Chambre en décide ainsi. (*Hilarité sur les bancs libéraux et nationalistes flamands.*)

DES VOIX SUR LES BANCS LIBÉRAUX : L'appel nominal!

M. le président. — Nous allons voter sur la proposition de M. Carton de Wiart.

M. Maistriau. — Je demande la parole.

M. le président. — Vous avez la parole.

M. Maistriau. — Je demande au premier ministre s'il s'oppose à ce que les débats soient rouverts. (*Non! non! sur de nombreux bancs catholiques et socialistes.*)

M. Lahaut. — Il est entendu que si l'on remet la discussion à mardi, nous aurons le droit de nous faire inscrire à nouveau.

M. le président. — La proposition de l'honorable M. Maistriau me semble logique et acceptable. Plusieurs membres sont venus me voir pour se faire inscrire, mais en présence du grand nombre d'orateurs, ils ont renoncé à la parole.

Dans ces conditions, on pourra se faire inscrire pour les débats de mardi. Il faut être loyal pour tous les membres de la Chambre.

Nous allons voter maintenant sur la proposition d'ajournement présentée par l'honorable M. Carton de Wiart.

L'appel nominal ayant été régulièrement demandé, il va y être procédé.

— Il est procédé au vote par appel nominal sur la proposition de M. Carton de Wiart.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het voorstel van den heer Carton de Wiart.

163 membres y prennent part.
163 leden nemen er deel aan.

109 répondent oui.
109 antwoorden ja.

47 répondent non.
47 antwoorden neen.

7 s'abstiennent.
7 onthouden zich.

En conséquence, la Chambre adopte.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen.

Ont répondu oui :
Hebben ja geantwoord :

MM. Van den Eynde, Van de Velde (Auguste), Van Hamme, Van Hecke, Van Hoeck, Van Hoeylandt, Van Santvoort, van Schuylenbergh, Verpoorten, Vindevogel, Vouloir, Vranckx, Wauters, Winandy, Anseele, Baillon, Balthazar, Beckers, Blavier (Emile), Blavier (Jules), Boeckx, Bohy, Bouchery, Carton de Wiart, Chalmet, Cnudde, Collard, Coussens, Craeybeckx, Debersé, De Bruyn (Prosper), Debunne, Deconinck, De Jaegere (Maurice), de Kerchove d'Exaerde, Delattre, Delor, Delputte, Delvaux, De Pauw, Depotte, De Schryver, De Schutter, De Vleeschauwer, De Winde, Dhavé, Dierkens, Dijon, Drion, Duchesne, Eekelers, Fieullien, Fischer, Fromont, Gailly, Ghysen, Goblet, Goetghebeur, Gris, Gruselin, Harmegnies, Henon, Hens, Heyman, Hoen, Hossey, Housiaux, Huart, Hubin, Jamar, Janssens (Willem), Kluyskens, Koelman, Léonard, Lepage, Maenhaut, Maes, Mampaey, Marck, Martel, Merget, Merlot, Meysmans, Missiaen, Nichels, Petit, Peurquaet, Philippart, Philips, Piérard, Poncelet, Raemdonck, Rombauts, Samyn, Sandront, Sap, Schevenels, Sieben, Smets, Spaak, Steps, Uytroever, Vael, Vaes, Van Acker, Van Buggenhout, Van Cauwelaert, Vandenberghe et Huysmans.

Ont répondu non :
Hebben neen geantwoord :

MM. Van Glabbeke, Vermer, Wintgens, Wyns, Amelot, Borginon, Brunfaut, Collet (Hubert), Collet (Paul), Convent, Croonenberghs, Daye, Debacker, De Lille, Denis, Derudder, Devèze (Albert), Devèze (Michel), Devroe, D'Haese, Duysburgh, Fasbender, Guilmin, Janssen (Charles), Jaspar, Jennissen, Joris, Knaepen, Lambrechts, Leclercq, Lefebvre, Legros, Leruitte, Maistriau, Marien, Marteaux, Max, Motteux, Mundeleer, Pelgroms, Pierco, Romsée, Sainte, Seghers, Sindic, Teughels et Tollenaere.

Se sont abstenus :
Hebben zich onthouden :

MM. Beaufort, Bosson, Degeer-Adère (Mme), Desellier, Glineur, Lahaut et Relecom.

M. le président. — Les membres qui se sont abstenus sont priés de faire connaître les motifs de leur abstention.

M. Relecom. — Nous nous sommes abstenus pour nous désolidariser à la fois des manœuvres politiciennes tant des partisans que des adversaires du gouvernement.

Nous considérons que la remise de la décision à mardi doit permettre, non de sauver le pays, mais de préparer un compromis qui permettrait, sous une formule équivoque, d'appliquer la politique de déflation, en premier lieu la diminution de 5 p. c. des traitements, salaires et pensions, voulue par le gouvernement et confirmée par le premier ministre dans sa réponse à M. Spaak.

MM. Beaufort, Bosson, Mme Degeer-Adère, Desellier, Glineur et **Lahaut** déclarent s'être abstenus pour les mêmes motifs.

— La séance est levée à 20 h. 25 m.

De zitting wordt geheven om 20 u. 25 m.

Mardi, séance publique à 14 heures.

Dinsdag, openbare zitting te 14 uur.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par **MM. Baillon, Ernest, Van Santvoort.**

Vragen werden ter tafel gelegd door de **heeren Baillon, Ernest, Van Santvoort.**

ANALYSE D'UNE PETITION ADRESSEE A LA CHAMBRE.

ONTLEDING VAN EEN VERZOEKSCHRIFT AAN DE KAMER TOEGEZONDEN.

Les président fédéral et secrétaire général de la Confédération nationale des Cafetiers, Hôteliers, Restaurateurs de Belgique, à Bruxelles, émettent le vœu de ne pas voir accorder un monopole exclusif de la production de l'acide carbonique.

De bondsvoorzitter en algemeen-secretaris van het Nationaal Verbond der Koffiehuis-, Hôtel- en Restauratiehouders, te Brussel, geven den wensch te kennen dat geen monopolie zou worden verleend voor de voortbrengst van koolzuur.

— Renvoi à la commission des pétitions.

Verzonden naar de commissie voor de verzoekschriften.

(1) Reproduit d'après le *Compte rendu analytique.* (Décision de la Ch. des rep. du 11 mars 1896.)

Imprimerie du *Moniteur belge*, rue de Louvain, 40, Bruxelles. — Drukkerij van den *Moniteur belge*, Leuvensche straat, 40, Brussel.
Directeur : Bourlard (L.-A.-J.).